



Syndicat Mixte à la Carte
du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine

2013

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés



Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

Rapport à la disposition du public à Sainte Eanne et sur le site www.smc79.fr

Date de Présentation : 24 juin 2014

Président : M. Régis BILLEROT

Adresse Postale

B.P. 10023
79403 SAINT-MAIXENT-L'ECOLE Cedex

Siège Social

Z.I. Verdeil
79800 SAINTE-EANNE

Tél : 05 49 05 37 10

Fax : 05 49 05 00 09

Mail : accueil@smc79.fr

Site Internet

www.smc79.fr



En vertu du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le président de l'établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Présenté au comité syndical dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, ce rapport fera l'objet d'une communication par le Président de chacune des communautés de communes membres du SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine à son conseil.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services publics locaux.

Le rapport est également mis à la disposition du public.

Sommaire

I. Présentation du SMC	4
I.1 – Composition de la collectivité	4
I.2 – Le fonctionnement administratif	5
II. Organisation du service public de collecte des déchets ménagers	6
II.1 – Organisation générale de collecte des déchets ménagers	6
II.2 – Caractéristiques des opérations de collecte assurées par le SMC	7
II.3 – Tonnages des flux de déchets collectés par le SMC	12
II.4 – Caractéristiques du réseau de déchetteries	13
.....	14
II.5 – Evolution des tonnages collectés	16
II.6 – Synoptique des flux de déchets	19
III. Organisation du service de traitement des déchets	20
III.1 – Liste et mode d’exploitation des installations de traitement	20
III.2 – Localisation et capacité des installations de traitement	21
III.2.1 – Centre de tri mécano-biologique	21
III.2.2 – Installation de stockage des déchets non dangereux	22
III.2.3 – Unité de compostage des déchets verts	22
III.2.4 – Centre de tri	22
III.2.5 – Taux de valorisation	26
IV. Coût du service public	27
IV.1 – Mode de financement	27
IV.2 – Participation des collectivités adhérentes	28
(déchets ménagers – budget 2013)	28
IV.3 – Répartition budget dépenses 2013 par service	28
IV.4 – Dépenses de fonctionnement et leur financement	29
IV.5 – Investissements 2013	29
IV.6 – Analyse financière	30
V. Communication et programme de réduction des déchets	33
V.1 – Communication et sensibilisation du public	33
V.2 – Programme local de réduction des déchets	34
V.3 – La recyclerie Tri d’Enfer	35

Glossaire

Annexes

I. Présentation du SMC

Après la fusion en 1985 de deux syndicats, le SIVOM du Haut Val de Sèvre a modifié ses statuts en 1991 par arrêté préfectoral pour devenir le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine.

“Mixte”, car il accueille diverses structures : communautés de communes et communes.
“A la carte”, car chaque commune peut adhérer pour les seules compétences qui l'intéressent.

I.1 – Composition de la collectivité

En 2013, le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (SMC) regroupe 6 communautés de communes :

-  Arc en Sèvre,
-  Espace Gâtine,
-  Haute Sèvre,
-  Pays Ménigoutais,
-  Pays Sud Gâtine,
-  Val de Sèvre,

Soit 53 communes au total, sur une superficie de 1 052 km².

Le SMC compte ainsi 21 187 foyers soit 49 303 habitants et 1 172 résidences secondaires, selon la déclaration des communes fin 2012.

Population municipale INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2013 : 51 723.



Figure 1 : Carte représentant les collectivités adhérentes au SMC



Figure 2 : Localisation du SMC en Deux-Sèvres

I.2 – Le fonctionnement administratif

- **Le comité syndical**

Le SMC est administré par une assemblée délibérante composée de 40 délégués des communes et des communautés de communes. Chaque collectivité adhérente pour une ou plusieurs compétences est représentée par deux délégués,

dont le nombre de voix est fonction du nombre d'habitants.

Présidée par Mme Marie-Françoise TRAVERS, assistée de 9 vice-présidents, le comité syndical se réunit 4 à 5 fois par an afin de délibérer des orientations générales et de voter les budgets.

- **Le bureau syndical**

Le bureau, élu par le comité, comprend la présidente et les 9 vice-présidents. Il se réunit environ une fois par mois et dispose d'une large

délégation de pouvoir afin de gérer les dossiers courants du syndicat.

- **L'organisation hiérarchique et fonctionnelle des services**

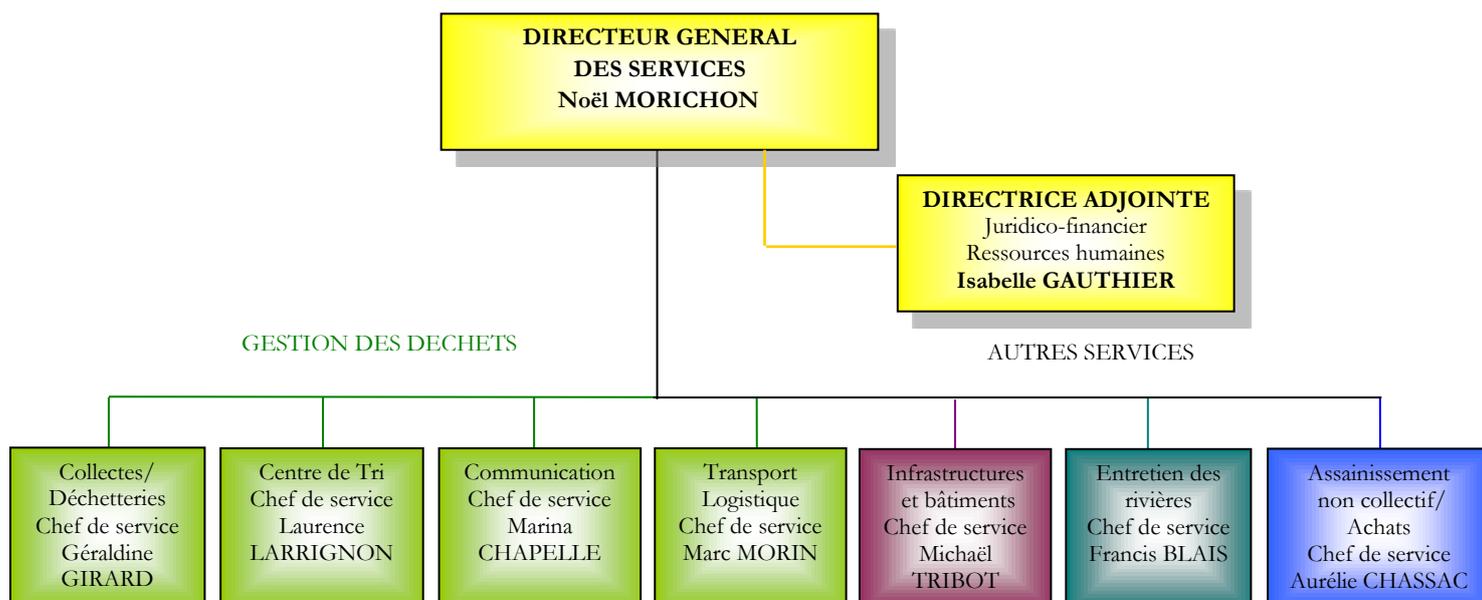


Figure 3 : Organigramme des services

Fin 2013, le SMC compte 92 agents titulaires, au service des usagers.

La principale compétence du SMC est **la collecte et la valorisation des déchets**. Cela représente 80% de son activité.

II. Organisation du service public de collecte des déchets ménagers

La gestion des déchets par le SMC s'inscrit dans le cadre de la directive européenne (article 4 de la DIRECTIVE 2008/98/CE du 19 novembre 2008) visant à mettre en avant la prévention de la production des déchets.

La hiérarchie des déchets ci-après s'applique par ordre de priorité dans la législation et la politique en matière de prévention et de gestion des déchets:

- 1- prévention,
- 2- préparation en vue du réemploi,
- 3- recyclage,
- 4- autre valorisation, notamment valorisation énergétique,
- 5- élimination.

De plus, le Grenelle de l'environnement fixait l'objectif de 75% des emballages ménagers recyclés d'ici à 2012.

II.1 – Organisation générale de collecte des déchets ménagers

Le SMC assure la collecte des déchets en régie directe.

- **La collecte des ordures ménagères résiduelles OMR** se fait en porte à porte ou en point de regroupement en zone d'habitat concentré et en bacs collectifs pour les zones d'habitat diffus.
- **La collecte sélective des emballages ménagers** s'effectue de deux façons : en porte-à-porte ou en apport volontaire. Un réseau de bornes d'apport volontaire permet de collecter le verre, le papier et les emballages ménagers.
- **La collecte des encombrants** et des déchets assimilés est effectuée via un réseau de déchetteries. Un service payant de location et traitement peut être organisé sur demande (particuliers, professionnels, administrations...).
- **Les déchets non ménagers** (collectivités, artisans et commerçants) sont collectés par les services susvisés si les déchets sont assimilables à ceux des ménages. Un service financé par une redevance spéciale a été instauré pour faire participer les producteurs au coût d'élimination des déchets.
- **La collecte des DASRI** (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) est effectuée auprès des professionnels de santé et des collectivités.

Tableau 1 : Modalités d'exercice de la compétence déchets du SMC

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Journaux Magazines	Emballages	Centre de tri des emballages	Encombrants et assimilés	Déchets soins	Déchets non ménagers	Cartons Non ménagers
Mode d'organisation	PàP Coll	AV	AV	PàP AV		Déchetterie	PàP	PàP Coll	PàP Déchetterie

PàP : porte à porte

Coll : bac collectif

AV : apport volontaire

II.2 – Caractéristiques des opérations de collecte assurées par le SMC

Tableau 2 : Mode de présentation et fréquence de collecte des déchets

Communes	Population concernée fin 2012 (hors résidences secondaires)	Bornes d'apport volontaire			Collecte sélective		Collecte OM	Déchetterie
		Verre	Emballages	Papiers	P à P	Fréquence	Mode	
Allonne	678	1	2	1		C1	Collectif	-
Augé	977	4	5	4		C1	Collectif	-
Avon	82	1	1	1		C1	Collectif	-
Azay-Le-Brûlé	1 808	3	4	3		C1	Individuel	-
Azay-sur-Thouet	1 135	4	3	3		C1	Col. + Ind.	-
Beaulieu-sous-Parthenay	649	4	3	3		C1	Collectif	-
Bougon	175	1	1	1		C1	Collectif	-
Chantecorps	318	1	1	1		C1	Collectif	-
Cherveux	1 650	7	7	7		C1	Individuel	-
Clavé	342	1	1	1		C1	Collectif	-
Coutières	159	1	1	1		C1	Collectif	-
Exireuil	1 607	7	8	7		C1	Collectif	-
Exoudun	629	3	3	3		C1	Col. + Ind.	-
Fomperron	385	1	1	1		C1	Collectif	-
François	953	3	4	3		C1	Individuel	Fermée le 4/11/13
La Boissière-en-Gâtine	248	2	2	2		C1	Collectif	-
La Couarde	274	2	1	1		C1	Collectif	-
La Crèche	5 275	13	11	12	C1	C1	Individuel	1
La Mothe-Saint-Héray	1 659	9	6	6	C1	C1	Col. + Ind.	1
Le Retail	264	1	1	1		C1	Collectif	-
Les Forges	118	4	2	2		C1	Collectif	-
Les Groseillers	53	1	1	1		C1	Collectif	-
Mazières-en-Gâtine	1 011	5	6	4		C1	Collectif	-
Ménigoute	776	2	4	3		C1	Collectif	1
Nanteuil	1 705	10	7	7		C1	Collectif	-
Neuvy-Bouin	492	2	2	1		C1	Collectif	-
Pamproux	1 547	9	6	8	C1	C1	Collectif	1
Pougne-Hérisson	377	2	2	2		C1	Collectif	-
Reffannes	345	3	3	3		C1	Collectif	-
Romans	725	1	2	1		C1	Collectif	-
Saint-Aubin-Le-Cloud	1 708	8	6	5		C1	Collectif	1
Saint-Georges-de-Noisné	735	3	3	3		C1	Collectif	-
Saint-Germier	210	1	1	1		C1	Collectif	-
Saint-Lin	363	2	2	2		C1	Collectif	-
Saint-Maixent-l'Ecole (sans ENSOA)	5 874	14	12	12	C1	C1 - C2	Col. + Ind.	1
Saint-Marc-la-Lande	283	1	1	1		C1	Collectif	-
Saint-Martin-de-St-Maixent	1 107	4	4	4		C1	Collectif	-
Saint-Martin-du-Fouilloux	232	2	2	2		C1	Collectif	-

Communes	Population concernée fin 2012 (hors résidences secondaires)	Bornes d'apport volontaire			Collecte sélective		Collecte OM	Déchetterie
		Verre	Emballages	Papiers	P à P	Fréquence	Mode	
Saint-Pardoux	1 463	3	3	2		C1	Col. + Ind.	1
Sainte-Eanne	648	3	2	2		C1	Collectif	-
Sainte-Néomaye	1 267	3	2	2		C1	Individuel	Fermée le 4/11/13
Saivres	1 402	6	7	6		C1	Collectif	
Salles	345	1	1	1		C1	Collectif	-
Secondigny	1 719	8	10	6		C1	Col. + Ind.	1
Soudan	422	3	3	3		C1	Collectif	-
Soutiers	256	3	3	3		C1	Collectif	-
Souvigné	893	7	6	6		C1	Collectif	-
Vasles	1 582	12	11	10		C1	Collectif	1
Vausseroux	346	1	1	1		C1	Collectif	-
Vautebis	124	1	1	1		C1	Collectif	-
Vernoux-en-Gâtine	589	5	4	2		C1	Collectif	-
Verruyes	915	4	4	2		C1	Collectif	1
Vouhé	404	3	3	3		C1	Collectif	-
Total	49 303	206	193	174		-	-	10

C1 : une collecte hebdomadaire C2 : deux collectes hebdomadaires

Collecte des ordures ménagères

- **Gestion des contenants** : le SMC a en charge la fourniture des contenants de collecte aux usagers
 - Bacs verts individuels ou collectifs (de 120 l à 3 200 l)
 - Sacs noirs de 50 l pour le centre de St-Maixent-l'École
- **Modes et fréquences** : 4 modes de collecte sont réalisés sur le secteur du SMC
 - 61,9% des foyers sont en collecte hebdomadaire en bac collectif
 - 32,9% sont en collecte hebdomadaire en bac individuel
 - 2,1% sont en collecte bihebdomadaire en bac collectif
 - 3,1% sont en collecte bihebdomadaire en bac individuel.
- **Horaires** : Collecte du matin (4h-12h45) sur 4 jours
- **Circuits** : en moyenne 150 km, variant de 50 à 200 km selon les circuits



Figure 4 : Collecte des OM

Collecte OMR
11 019 tonnes

Collecte sélective

Il s'agit de la collecte des déchets recyclables que l'utilisateur a triés et mis dans des poubelles spécifiques.

Concernant les emballages, seuls les bouteilles et les flacons plastiques, les boîtes métalliques, les cartonnettes, et les briques alimentaires sont acceptés et recyclés.

La collecte sélective est majoritairement réalisée en points d'apport volontaire, selon trois flux : verre, papiers, emballages. Une liste de localisation des bornes d'apports volontaires est présentée en annexe.

Seules 4 communes disposent, en plus, d'une collecte en porte-à-porte des emballages ménagers :

- Les habitants de Saint-Maixent-l'École sont dotés de bacs bleus de 140 litres en périphérie dans les quartiers pavillonnaires et de cagettes jaunes en centre-ville.
- Le centre de la Crèche est collecté en bac individuel bleu.



Figure 5 : Bornes d'apport volontaire



Figure 6 : Contenants collecte sélective

Collecte sélective
3 615 tonnes

Collecte des déchets des professionnels

Des déchets non ménagers peuvent être collectés en même temps que les déchets des ménages (collecte en porte à porte ou déchetteries) s'ils sont assimilables en quantité et en qualité.

Un recensement de la production a été réalisé et est actualisé chaque année pour la mise en place de la redevance applicable aux activités économiques.

La collecte en porte à porte des administrations, des commerçants et artisans est estimée à **2 450 tonnes par an**. (Volume * densité 0,10).

Une collecte spécifique des cartons issus de l'activité des artisans-commerçants est mise en place. Cette collecte s'effectue en vrac ou en bacs. Elle concerne les communes de Saint-Maixent-l'École, La Crèche, Azay-le-Brûlé et La Mothe-Saint-Héray. **71 tonnes** de cartons ont ainsi été collectées en 2013.

La collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux

Le SMC s'est associé au CDPS (Centre Départemental des Professions de Santé), pour mettre en place le service de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) dès 1996.

Le CDPS informe les professionnels de l'existence du service et de la mise en recouvrement des factures.

Le SMC se charge de la fourniture des emballages identifiés par code barre, de la collecte chez les professionnels et du transport vers le centre d'élimination agréé : l'usine d'incinération ALCEA à Nantes.

La collecte des déchets de soins en milieu diffus pour les « piquants, coupants, tranchants et mous » fait l'objet d'une convention avec chaque praticien (médecin, infirmier, dentiste, vétérinaire, ...).

La prestation comprend :

- la fourniture des boîtes hermétiques,
- l'enlèvement et le stockage réglementaire des boîtes,
- l'évacuation et le traitement vers une filière agréée.

294 professionnels de la santé, dont 125 pharmacies du département des Deux-Sèvres, ont un contrat avec le SMC pour la collecte des DASRI.

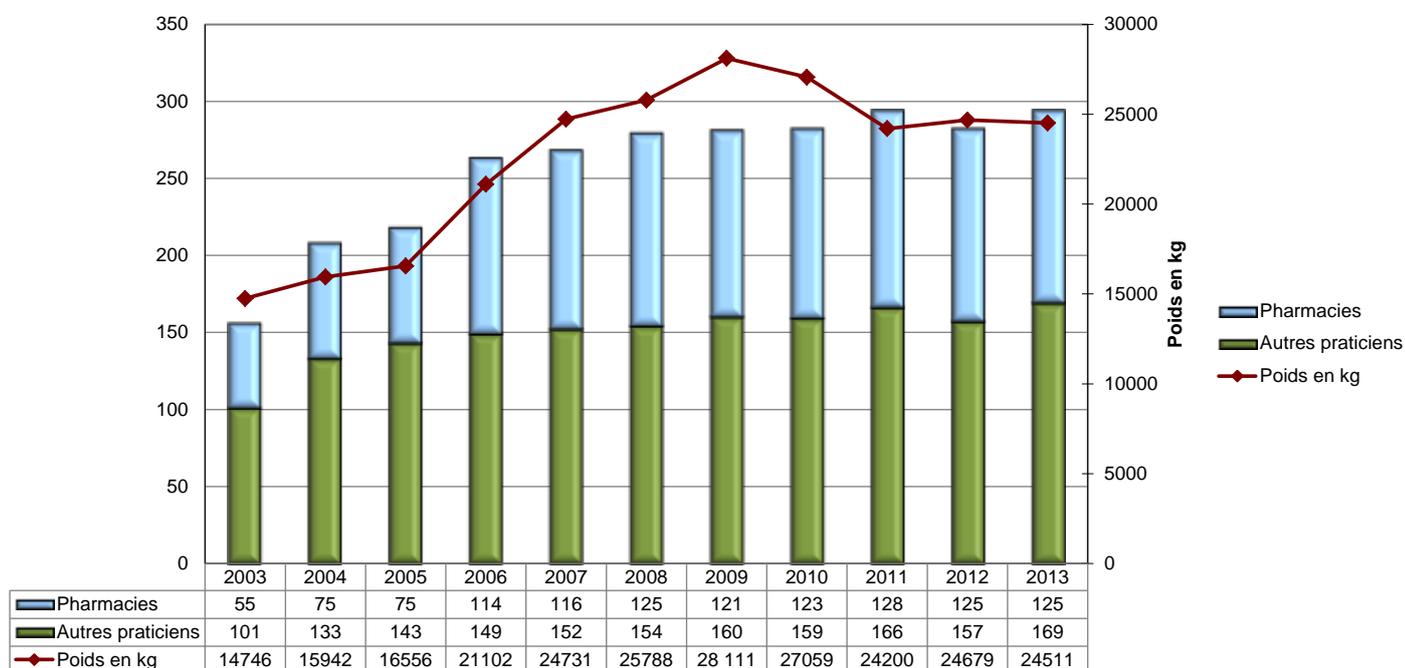


Figure 7 : Evolution du service de collecte des DASRI

De plus, le SMC met à disposition des pharmacies qui le souhaitent, des boîtes pour les patients s'auto-soignant, le SMC prenant en charge la collecte et le coût d'élimination de ces déchets.



Figure 8 : Boîtes pour la collecte des DASRI

Les moyens matériels

Le Syndicat Mixte à la Carte assure en régie l'ensemble des prestations liées à la gestion des déchets (collecte - tri - transport). Pour cela le SMC dispose d'un parc de véhicules équipé d'un système de géolocalisation.

- **Collecte des ordures ménagères**
9 bennes à ordures ménagères (BOM), dont 2 à chargement latéral
- **Collecte sélective**
2 tracteurs routiers
2 semi-remorques (1 pour le verre, 1 pour l'emballage ou le papier)
- **Centre de tri**
2 télescopiques
- **Déchetteries**
5 porteurs
3 remorques
1 porteur carrossé fourgon
- **Collecte des déchets médicaux**
1 véhicule utilitaire
- **Containet (lavage des bacs)**
1 véhicule utilitaire
- **Atelier de mécanique**
1 véhicule utilitaire
- **Autres**
1 master (distribution de bacs)
1 trafic (déchetterie)
1 nacelle
1 semi à fond mouvant
1 porte-char
1 pelle industrielle
1 broyeur à branches

La mise en place de la géolocalisation a deux objectifs principaux :

- améliorer la performance des tournées,
- améliorer les conditions de travail de l'ensemble du personnel concerné.

17 camions seront équipés de ce système de géolocalisation. La visualisation des tournées devrait permettre d'améliorer l'éco-conduite, et l'optimisation des collectes (ordures ménagères, bornes d'apport volontaire, déchetteries).



Figure 9 : Remorque bennante

Le procédé de pesage : le site de Sainte-Eanne est doté d'un pont bascule, avec une précision de + ou - 20 kg. Les camions sont obligatoirement pesés à l'entrée et à la sortie du site, par un système de badge. Ils reçoivent alors un ticket de pesage. L'installation est vérifiée annuellement par les services de la Direction Régionale de de l'Environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Une personne au SMC a en charge le suivi des flux de déchets et peut renseigner sur les tonnages collectés.

II.3 – Tonnages des flux de déchets collectés par le SMC

Tableau 3 : Feuille de comptabilisation des tonnages des flux de déchets collectés

Flux de déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés	Tonnages entrants	Destination des déchets collectés
Ordures ménagères résiduelles	PàP ou collectif	11 019	11 019	Unité de tri mécano-biologique
Verre	AV	1 603	1 603	Repreneur
Papiers	AV PàP	1 076 22	1 098	Repreneur
Emballages (hors verre)	AV PàP	424 419	843	Centre de tri du SMC
Cartons	PàP Déchetteries	71 330	401	Centre de tri du SMC
Déchets végétaux	Déchetteries	6 980	6 980	Plate-forme de compostage
Non valorisés	Déchetteries	1 812	1 812	Installation de stockage
Bois	Déchetteries	1 297	1 297	Repreneur
DEEE (petits et gros)	Déchetteries	453	453	Repreneur
Métaux ferreux	Déchetteries	697	697	Repreneur
Déchets toxiques	Déchetteries	68	68	Repreneur spécifique
Autres déchets	Déchetteries	163	163	Repreneurs spécifiques
Gravats	Déchetteries Centre de stockage des déchets inertes	1 909	1 909	Installation de stockage des déchets inertes
DASRI	PàP	25	25	Unité d'incinération

PàP : porte à porte AV : apport volontaire

Tableau 4 : Tonnage et ratios des flux de déchets collecté

Flux de déchets	Tonnages collectés	Kg/hab*	Données départementales en 2012
Ordures ménagères résiduelles	11 019	209	209
Emballages/Verre/Papiers	3 615	69	83
Déchets apportés en déchetteries (hors gravats)	11 800	224	208
Total DMA collectés (hors gravats)	26 440	502	500

502 kg/hab/an
DMA
Total déchets hors gravats

*Les ratios sont fournis à partir de la population calculée de l'AREC : 52 656 habitants pour 2013

II.4 – Caractéristiques du réseau de déchetteries

Le syndicat disposait de 31 déchetteries jusqu'au 30 juin 2010.

Suite à l'adoption par le comité syndical du programme de modernisation des déchetteries, 22 déchetteries ont été fermées, 7 déchetteries ont fait l'objet d'une réhabilitation et 3 nouvelles déchetteries ont été construites (déplacement de celles de St-Maixent-l'École et de La Crèche).

Fin 2013, le syndicat compte désormais 10 déchetteries en service, soit 1 pour 5 000 habitants.

La déchetterie est un espace aménagé, gardienné et clôturé où le public peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets occasionnels. Les particuliers doivent déposer les déchets dans des bennes ou conteneurs spécifiques, en respectant des consignes précises.

Tableau 5 : Programme de modernisation du réseau de déchetteries en 2013

Déchetteries	Fermetures	Réhabilitations effectuées	Ouverture des nouvelles déchetteries
François	4/11/13		
La Crèche	Site ZI les grands champs		4/11/13
La Mothe-St-Héray		X	
Ménigoute		X	
Pamproux			
St-Aubin-le-Cloud			
St-Maixent-l'École			
Ste-Néomaye	4/11/13		
St-Pardoux	Site de la Bonnauderie		13/05/13
Secondigny			
Vasles		X	
Verruyes			



Figure 10 : Déchetterie réhabilitée de Verruyes



Figure 11 : Nouvelle déchetterie de la Crèche

Tableau 6 : Catégories de déchets acceptés en déchetteries

	Métaux	DEEE	Ampoules	Toxiques	Huiles alimentaires	Plastiques durs	Textiles*	Capsules Nespresso	Gravats	Dans toutes les déchetteries
François										Bois, déchets végétaux, cartons, huiles moteur, non valorisés, batteries, piles, radiographies médicales, cartouches d'imprimante, bidons plastiques
La Crèche (nouvelle)	x	x	x	x	x	x	x		x	
La Mothe-St-Héray	x	x	x	x	x		x			
Ménigoute	x	x	x	x	x				x	
Pamproux	x	x	x	x	x		x		x	
St-Aubin-le-Cloud	x	x	x	x	x				x	
St-Maixent-l'Ecole	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Ste-Néomaye										
St-Pardoux (nouvelle)	x	x	x	x	x	x	x		x	
Secondigny	x	x	x	x	x				x	
Vasles	x	x	x	x	x				x	
Verruyes	x	x	x	x	x	x	x		x	

*En plus de la collecte en déchetterie, des bornes pour les textiles ont été installées sur le territoire du SMC par la Croix Rouge (liste en annexe).

La carte d'accès est obligatoire pour accéder aux déchetteries.

Une carte est délivrée par foyer, sur présentation de l'appel à redevance des ordures ménagères.

L'année 2013, a permis de réaliser des statistiques afin de limiter ou non le nombre de passages par la suite.

Les artisans - commerçants peuvent utiliser ce mode de collecte. Leur apport est estimé à **8300 m³** par an. Une carte d'accès permet aux professionnels de déposer leurs déchets. Les volumes estimés par l'agent de déchetterie sont facturés en fonction des matériaux déposés (gratuits pour les cartons, la ferraille, les plastiques, les DEEE)

Tableau 7 : Taux d'utilisation des cartes d'accès "particulier" du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013

	passages >50	50 ≥ passages >25	25 ≥ passages >15	15 ≥ passages ≥ 1
Nombre de cartes	51	518	1163	10496
Part des cartes utilisées	0,4%	4,2%	9,5%	85,8%

135 939 passages
Professionnels : 11 250 passages
Particuliers : 124 689 passages

Tableau 8 : Horaires d'ouverture des déchetteries à partir de novembre 2013

Déchetteries	Coordonnées	Jours	Heures
La Crèche	ZA les Groies Perron 05 49 05 31 63	Du lundi au samedi	9h-12h et 14h-18h
La Mothe-St-Héray	Le Coteau 05 49 05 02 22	Lundi Jeudi Vendredi Samedi	9h-12h et 14h-18h 9h-12h 14h-18h 9h-12h et 14h-18h
Ménigoute	Le bourg nord 05 49 69 10 66	Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h
Pamproux	Bel Air 05 49 76 38 97	Du lundi au samedi	9h-12h et 14h-18h
St-Aubin-Le-Cloud	Route de Chagnée 05 49 63 26 40	Lundi Mercredi Vendredi Samedi	14h-18h 9h-12h et 14h-18h 14h-18h 9h-12h et 14h-18h
St-Maixent-L'Ecole	Les Courolles 05 49 76 22 82	Du lundi au samedi	9h-12h et 14h-18h
St-Pardoux	La Croix des Vignes 05 49 63 41 02	Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h
Secondigny	La Chollerie 05 49 63 52 33	Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h
Vasles	Gatebourse 05 49 69 98 50	Lundi Mardi Jeudi samedi	14h-18h 14h-18h 14h-18h 9h-12h et 14h-18h
Verruyes	Marcilly 05 49 63 31 59	Lundi, mercredi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h

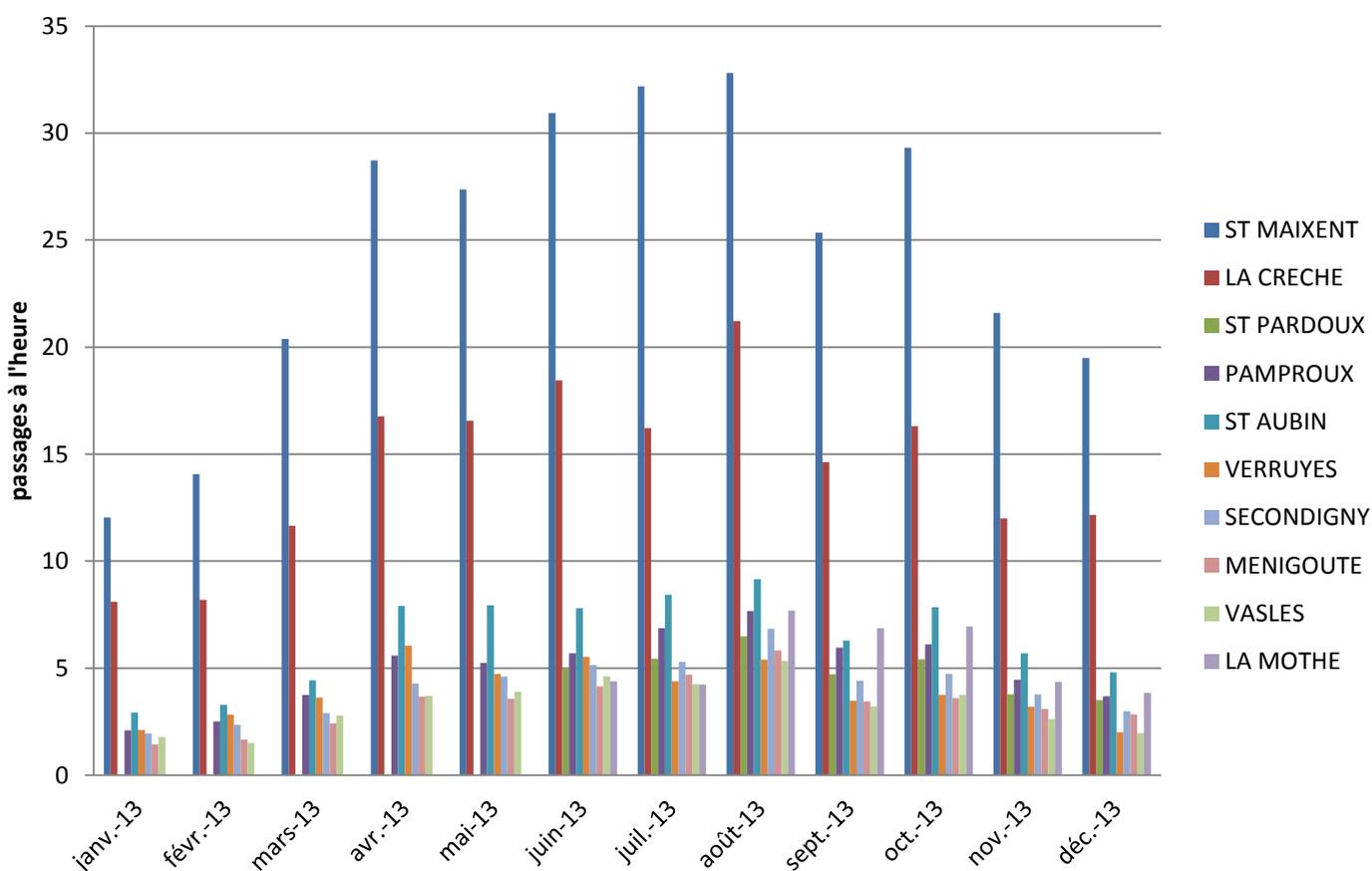


Figure 12 : Fréquentation des déchetteries-Nombre de passages à l'heure

II.5 – Evolution des tonnages collectés

La diminution constatée depuis 2009 sur les quantités d'ordures ménagères résiduelles se confirme, **-6,6%**. Les emballages recyclables (emballages, verres, papiers) baissent également.

Ainsi, l'objectif de diminution des OMA (ordures ménagères assimilées = OM résiduelles + recyclables) de 7% en 5 ans est atteint.

Tableau 9 : Bilan matières DMA par habitant (kg/hab/an)

	2009	2010	2011	2012	2013
OM résiduelles	224,2	218,6	217,3	212,1	209,3
Emballages, verres, papiers	75,4	71,1	74,1	71,8	68,7
Déchets de déchetterie	254,7	238,1	240,1	220,6	224,1
Total DMA	554,3	527,8	531,5	504,5	502,1

Les ratios ont été recalculés selon la population définie par l'AREC.

-7,2% sur les OMA en 5 ans

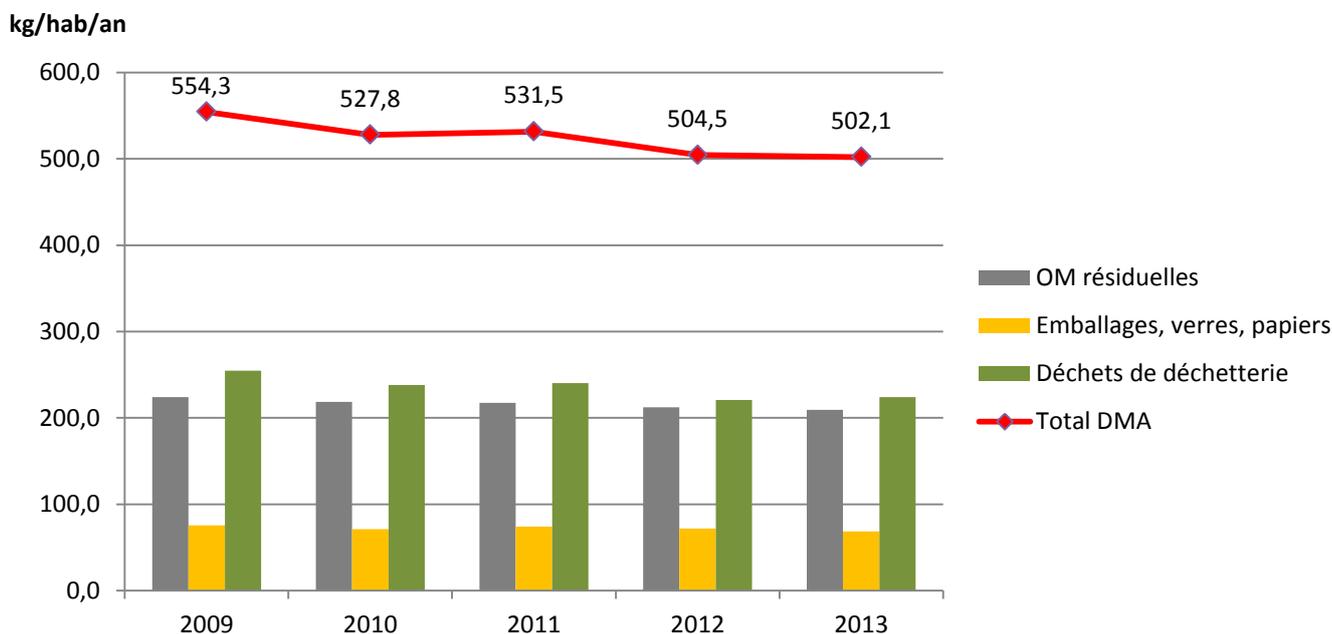


Figure 13 : Evolution des ratios de collectes

En 2013, la part des déchets recyclables représente **24,7 %** des ordures ménagères assimilées. Les emballages se stabilisent, malgré un ratio faible. La collecte du verre est à la baisse. Le ratio SMC est faible par rapport à la moyenne nationale (45 kg/hab/an en milieu rural).

Tableau 10 : Bilan matière Emballages ménagers en kg/hab/an

	2009	2010	2011	2012	2013
Emballages	18,1	18,3	18	17,7	17,4
Verres	33,7	31,7	32,4	32,1	30,4
Papiers	23,6	21,1	23,7	22,0	20,9
Total	75,4	71,1	74,1	71,8	68,7

Les ratios ont été recalculés selon la population définie par l'AREC.

3 bouteilles sur 10 se trouvent encore dans les ordures ménagères.

Un diagnostic du parc de bornes à verre a été réalisé cette année.

1) Diagnostic qualitatif

Il s'agit d'identifier le nombre de points d'apport volontaire présentant un dysfonctionnement et de mettre en lumière les raisons de ce dysfonctionnement (manque de signalétique, emplacement dangereux...)

2) Diagnostic quantitatif

A partir des données de l'état des lieux, il s'agit de :

- définir les zones non desservies,
- comparer les performances par commune aux moyennes nationales et à la performance de la collectivité,
- comparer les densités de bornes par commune.

3) Elaboration d'un plan d'actions

- Achat de bornes supplémentaires,
- Déplacement de certaines bornes,
- Mise en place d'un service propreté pour les bornes,
- Définition d'un plan de communication..

kg/hab/an

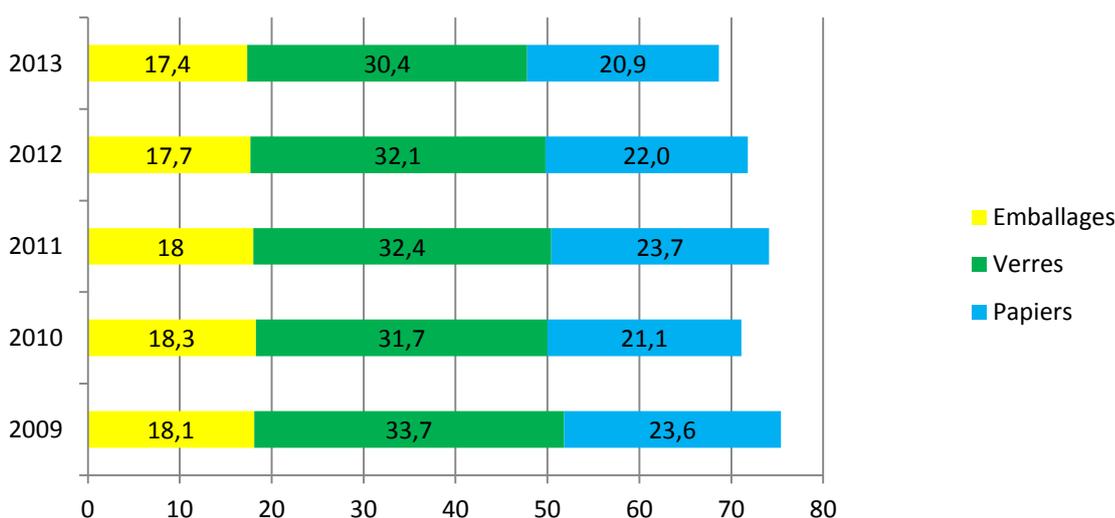


Figure 14 : Evolution des ratios de la collecte sélective

Tableau 11 : Comparaison des tonnages collectés en déchetteries

	2012	2013	Variation 2012/2013
Cartons	401	330	-18%
Ferrailles	785	697	-11%
Bois	1 447	1 297	-10%
Non valorisés	1 947	1 812	-7%
Huiles noires	22	7	-68%
Batteries	26	22	-15%
Déchets verts	6 183	6 980	13%
Déchets toxiques	76	68	-11%
Piles	6	5	-17%
DEEE	472	453	-4%
Métaux non ferreux	29	30	3%
Huiles végétales	7	2	-71%
Bidons PEHD	9	7	-22%
Plastiques en mélange	85	88	4%
Lampes et néons	1	1	0%
Cartouches d'impression	<1	0,7	
Radiographies	<1	0,4	
	11 496	11 800	3%

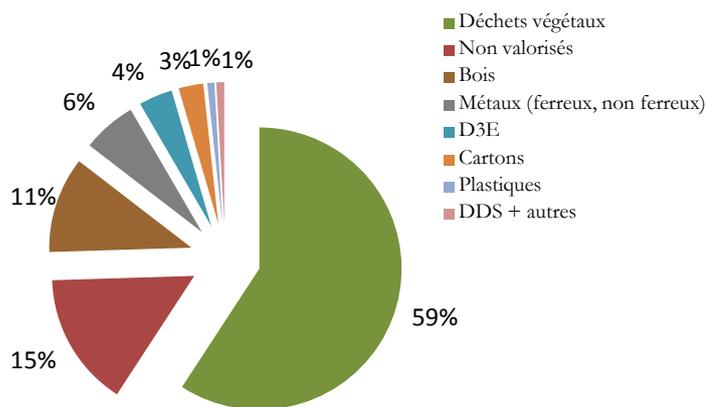


Figure 15 : Répartition des déchets collectés en déchetteries

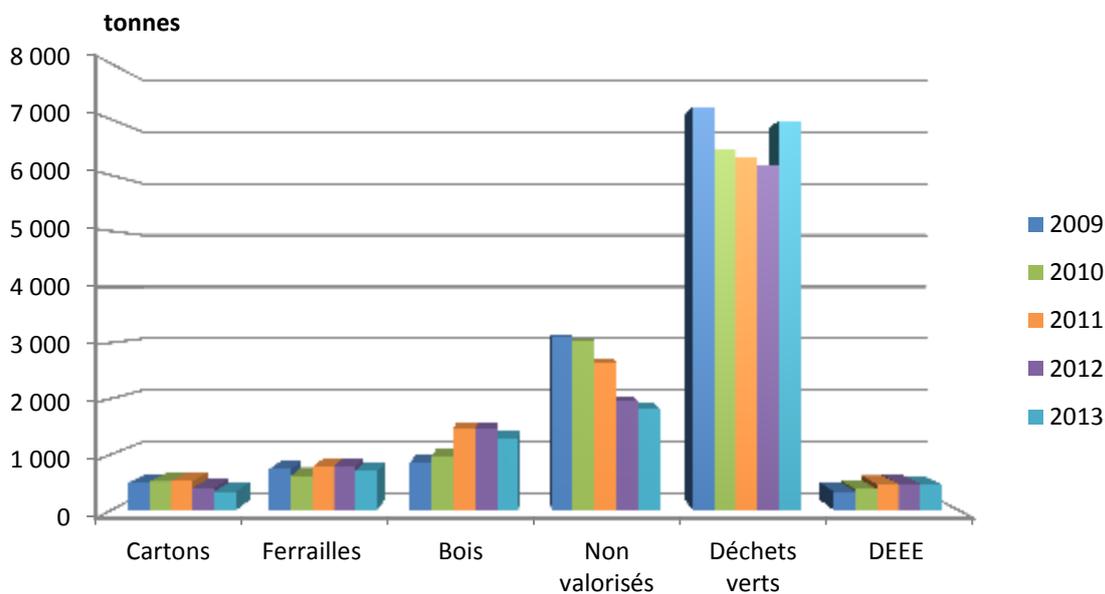
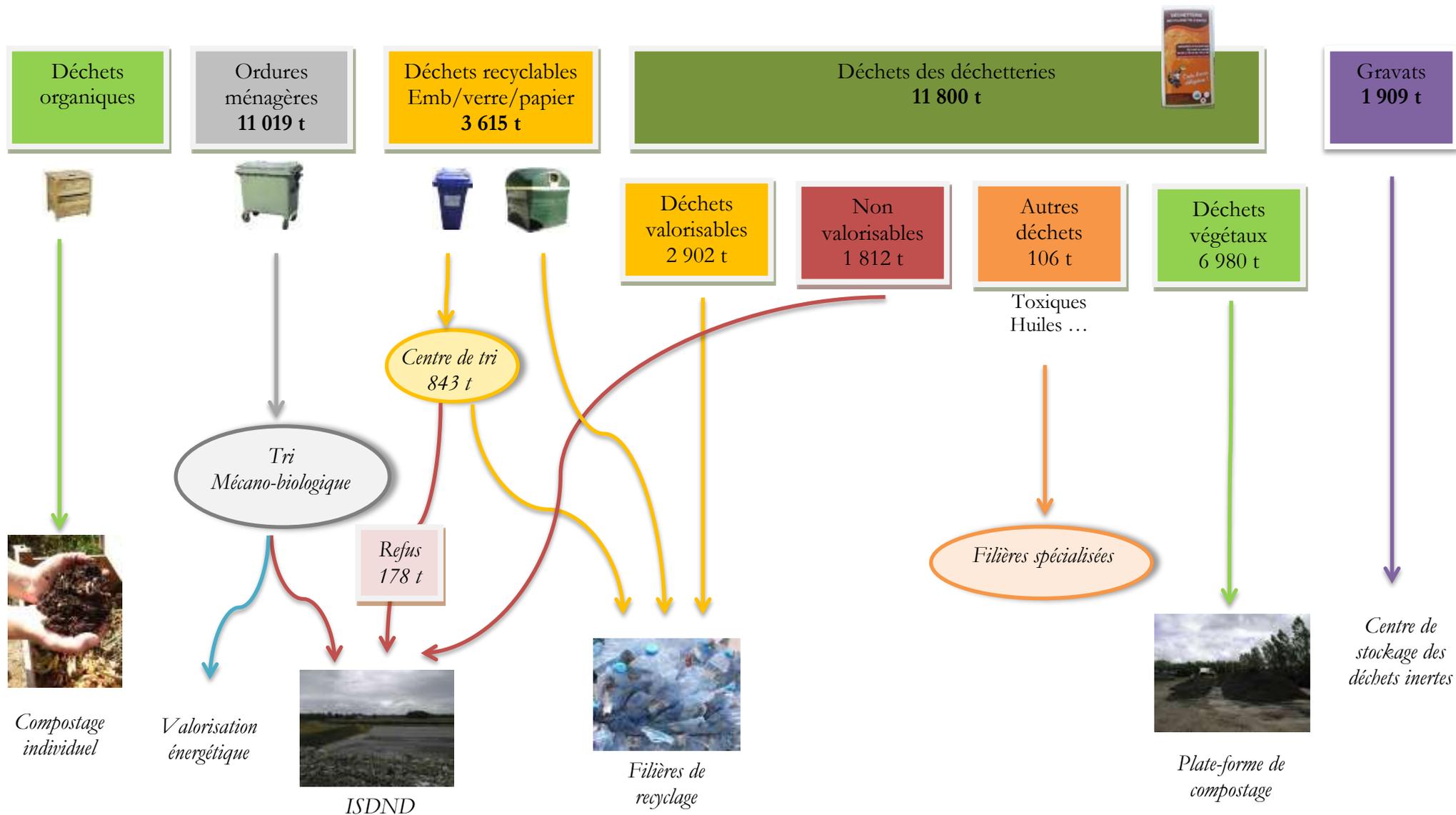


Figure 16 : Evolution des tonnages déchetteries

II.6 – Synoptique des flux de déchets



III. Organisation du service de traitement des déchets

III.1 – Liste et mode d'exploitation des installations de traitement

Tableau 12 : Liste et mode d'exploitation des installations où sont traités les déchets du SMC

Matériaux/flux	Mode de collecte	Destinataire	Type de traitement ou de valorisation
Ordures ménagères résiduelles	Porte à porte Points de regroupement	Centre de tri mécano-biologique du SMITED, à Champdeniers, en direct ou via le quai de transfert de Ste-Eanne	Traitement organique par compostage Valorisation CSR et matières
Papiers	Borne d'apport volontaire	UPM, à Chapelle Darblay (76)	Recyclage
Emballages ménagers	Porte à porte Borne d'apport volontaire	Centre de tri du SMC	Recyclage
Verre	Borne d'apport volontaire	St-Gobain (16)	Recyclage
Déchets verts	Déchetterie	Plate-forme de compostage du SMC, à Ste-Eanne, exploitée par la société Violleau	Compostage
Tout Venant	Déchetterie	Quai de transfert puis ISDND à Amailloux (79)	Enfouissement
Cartons	Déchetterie Porte à porte	Centre de tri du SMC à Ste-Eanne	Recyclage
Déchets d'activités de soins à risques infectieux	Porte à porte	ALCEA (44)	Incinération
Ferraille	Déchetterie	Rouvreau (79) Suivant les cours	Recyclage
Batteries	Déchetterie	Derichebourg (86)	Traitement spécifique
Piles	Déchetterie	Corepile	Traitement spécifique
Textiles	Déchetterie	La Croix Rouge	Valorisation
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Déchetterie	Envie <i>Contrat de reprise avec ERP</i>	Valorisation
Sources lumineuses	Déchetterie	Recylum	Traitement spécifique
Huiles noires	Déchetterie	SNAM	Traitement spécifique

Matériaux/flux	Mode de collecte	Destinataire	Type de traitement ou de valorisation
Déchets diffus spécifiques (toxiques)	Déchetterie	SNAM	Traitement spécifique
Bois	Déchetterie	Paprec (44)	Valorisation
Déchet industriel banal	Quai de transfert	ISDND à Amailloux (79) ou à Coulonges-Thouarsais (79)	Enfouissement
Cartouches d'imprimante	Déchetterie	Collectors	Traitement spécifique
Bidons d'huile usagés	Déchetterie	SNAM	Traitement spécifique
Bidons plastiques > à 5 L	Déchetterie	Centre de tri	Recyclage
Huiles alimentaires	Déchetterie	Eco Gras	Traitement spécifique
Pneus	Déchetterie	Méga Pneus	Traitement spécifique
Capsules Nespresso	Déchetterie	Collectors	Valorisation
Gravats	Déchetterie	Installation de stockage des déchets inertes (ISDI) de Pamproux, Saivres, Secondigny, Chavagné	Stockage
Radiographies médicales	Déchetterie	Recycl'M	Traitement spécifique

Les refus du centre de tri sont enfouis à l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) d'Amailloux, gérée par SITA OUEST.

III.2 – Localisation et capacité des installations de traitement

III.2.1 – Centre de tri mécano-biologique

Le centre de tri mécano-biologique du SMITED, situé à Montplaisir sur la commune de Champdeniers, accepte les ordures ménagères depuis fin juillet 2008.

Tableau 13 : Tonnages entrant au TMB

	Tonnage 2013
TMB	11 019

Les ordures ménagères sont passées au travers d'un crible rotatif. Sont alors séparés les éléments biodégradables des éléments secs, notamment ferreux. Les matières biodégradables ou fermentescibles passent à travers divers autres cribles puis sont déposées dans des écosilos où elles vont fermenter durant 5 semaines afin de produire un compost, prêt à être employé par l'agriculture.

Le centre de tri mécano-biologique du SMITED (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement et d'Élimination des Déchets) permet de diminuer de près de 30% du poids des déchets enfouis et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Depuis septembre 2013, le SMITED a développé son tri et sépare désormais la fraction à fort pouvoir calorifique, valorisée en tant que combustible solide de récupération (CSR) en cimenterie.

III.2.2 – Installation de stockage des déchets non dangereux

L'enfouissement en direct concerne le tout venant de déchetteries non valorisable et les refus du centre de tri.

Les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) sont situées sur les communes de Coulonges-Thouarsais (79) et d'Amailloux (79). Toutes les entrées font l'objet d'une pesée avec bordereau et d'un contrôle visuel. Ces centres d'enfouissement disposent d'un arrêté d'exploitation conforme à la législation en vigueur.

L'installation d'Amailloux est exploitée par une société privée. Celle de Coulonges-Thouarsais, au lieu-dit la Loge, est exploitée en régie par le Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets des Deux-Sèvres (SMITED).

La destination des déchets est organisée par le SMITED qui gère le traitement pour le compte de ses adhérents et assure ensuite la mutualisation des coûts.

Tableau 14 : Tonnage entrant en ISDND

	Tonnage 2013
ISDND	1 990

III.2.3 – Unité de compostage des déchets verts

L'unité de compostage est exploitée depuis le 1^{er} janvier 2012 par la société Violleau qui loue les installations au SMC qui en est propriétaire.

III.2.4 – Centre de tri

Mis en service en décembre 1997, le centre de tri réceptionne les emballages ménagers provenant du territoire du SMC, ainsi que des collectivités clientes du sud du département (hors Communauté d'Agglomération Niort), soit l'équivalent de 109 410 habitants.

Le centre de tri est une installation classée pour la protection de l'environnement ICPE (numéro nomenclature 2716 - Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes), autorisée à traiter 8 000 t/an.

Il est exploité en régie par le SMC.

En 2013, le centre de tri a reçu 1 993 tonnes d'emballages et 1 097 tonnes de papiers expédiés sans tri.

Il se compose :

- ♦ d'une aire de stockage des produits entrants,
- ♦ d'un trommel,
- ♦ d'une ligne de tri manuel,
- ♦ d'une presse à balles, d'une presse à paquets,
- ♦ d'une zone de stockage des produits conditionnés en balles.

Un tapis roulant entraîne les déchets vers la chaîne de tri sur laquelle les agents séparent manuellement les emballages selon leur nature en vue de leur recyclage. Seul l'acier est récupéré mécaniquement par l'overband (aimant).

Une fois triés, les matériaux sont conditionnés en balles, avant d'être expédiés vers les filières de recyclages adaptées.



Figure 17 : Centre de tri du SMC – Agents de tri

Une presse spéciale pour les cartons de déchetteries a permis de conditionner en balles 1 143 tonnes de cartons en 2013.



Figure 18 : Presse à cartons

Origine des apports

Le centre de tri traite des papiers, des emballages ou des cartons provenant du territoire du SMC, ainsi que des collectivités clientes du sud du département (hors Communauté d'Agglomération Niort), soit l'équivalent de 109 410 habitants.

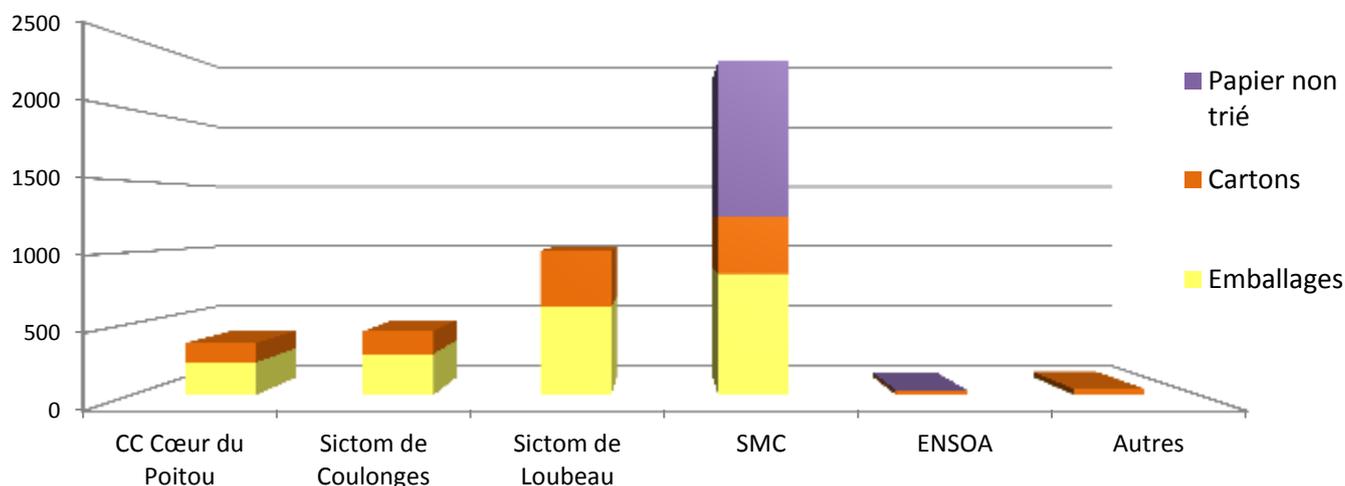


Figure 19 : Graphique des apports des collectivités

Caractérisations

Des caractérisations sont réalisées par un agent du SMITED sur les flux entrants, selon la norme Afnor XP X30-437. Celles-ci permettent de déterminer la proportion de chaque matériau afin de répartir les tonnages expédiés aux collectivités clientes. Les caractérisations permettent également de connaître la qualité du tri.

Le taux de refus global du centre de tri est de 18% pour les emballages.

Taux de refus emballages SMC
16,1 % apport volontaire
22,7 % porte-à-porte

Répartition des expéditions du centre de tri en 2013

Tableau 15 : Expéditions du centre de tri

Matériau	Tonnages	Repreneurs
Acier	253,86	ARCELOR MITTAL PACKAGING
Aluminium	16,36	AFFIMET ALUMINIUM PECHINEY
Cartons 1.05 A <i>(cartons de déchetteries)</i>	953,03	REVIPAC- SMURFIT KAPPA
Cartons 5.02 A <i>(Cartonnettes centre de tri)</i>	542,18	REVIPAC- SMURFIT KAPPA
Cartons 1.05 A <i>(cartons des activités commerciales)</i>	51,96	DERICHEBOURG
	105,54	FCR-PAPREC
	157,50	
E.L.A (Briques alimentaires)	127,25	REVIPAC
Papiers 1.11	47,98	UPM
Papiers 5.01	1030,28	UPM
Gros de magasins	74,42	DERICHEBOURG
	28,42	FCR-PAPREC
	23,08	JALABER DIFFUSION
	54,13	ECOPHYSE
	180,05	
P.E.H.D	172,92	Usines de régénération désignées par VALORPLAST
PET Clair	267,37	
PET Foncé	73,72	
Refus de tri valorisables	38,25	Filières adaptées au matériau
Refus de tri indésirables	342,82	SITA Centre Ouest



Figure 20 : Carte des principaux repreneurs

Les équivalents

Tableau 16 : Equivalences en emballages et produits recyclés

	Tonnage		Equivalence en emballages		Economies de ressources		Equivalence en produits recyclés
Acier	253,9		2 790 110 boîtes de conserve		360 t de minerai de fer 146 t de coke 1 610 Mwh d'énergie		4 852 chariots de supermarché
Bouteilles PET	341,1		8 976 316 bouteilles de 1,5 litre		283 871 litres de pétrole 83 399 m ³ de gaz naturel 2 859 m ³ d'eau 4 102 Mwh d'énergie		665 145 pulls polaires ou 266 058 couettes (1kg de fibre dans 1 couette)
Cartons	1 652,7		22 954 167 boîtes de céréales		4 314 t de bois 27 881 m ³ d'eau 18 149 Mwh d'énergie		7 437 150 boîtes à chaussures
Briques alimentaires	127,3		4 896 154 briques de 1 litre		252 t de bois 1 202 m ³ d'eau 596 Mwh d'énergie		859 275 rouleaux de papier toilette (100g l'unité)
Aluminium	16,4		1 093 333 cannettes de 33 cl		37 t de bauxite 486 MWh d'énergie 148 m ³ d'eau		4 346 vélos (2kg le cadre d'un vélo de course)
Flacons PEHD	172,9		5 962 069 bouteilles de 1 litre		110 080 litres de pétrole 69 376 m ³ de gaz naturel 260 m ³ d'eau 2 083 Mwh d'énergie		12 968 bacs de collecte

Calculs réalisés à partir du logiciel e-tonnes d'Eco-emballages

Eau : consommation moyenne domestique 55 m³/hab/an

Energie : consommation moyenne au domicile 10,3 Mwh/hab/an



Figure 21 : Objets recyclés

III.2.5 – Taux de valorisation

Ordures ménagères - TMB

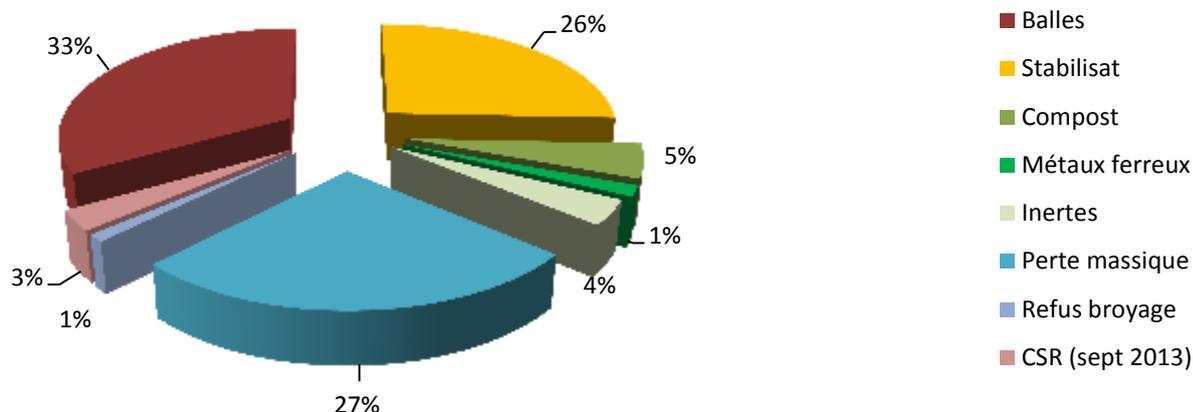


Figure 22 : Bilan TMB

Collecte sélective

Refus de tri emballages : 178 t

- Bornes d'apport volontaire : 16,1% (16,7% en 2012)
- Porte à porte : 22,7% (21,6% en 2012)

Déchetteries (hors gravats)

Valorisation matière : 25 %

Valorisation organique : 59%

Traitement spécifique : 1%

Enfouissement : 15 %

Tableau 17 : Taux de valorisation

	Taux de valorisation
Ordures ménagères	40 %
Collecte sélective	95 %
Collecte déchetteries	84 %
Taux global de valorisation	67 %

Afin d'améliorer encore ce résultat, le SMC continue à chercher des filières de valorisation (tri des plastiques durs en déchetterie, collecte séparative du bois classe A et classe B), à sensibiliser la population au tri à travers ses actions de communication : documents de sensibilisation, visites du centre de tri, animations dans les écoles...

Par ailleurs, le SMC s'emploie à promouvoir le compostage à domicile sur l'ensemble de son territoire et mène un programme local de prévention déchets.

IV. Coût du service public

Le budget et les tarifs 2013 ont été votés par le comité syndical le 11 décembre 2012.

IV.1 – Mode de financement

Le mode de financement du service « déchets » est la **redevance** d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères classique n'a pas de caractère fiscal, elle est entièrement recouverte par les communautés de communes (contrairement à la taxe, sur laquelle l'Etat applique une majoration de 8% pour couvrir ses frais de gestion). 30% des communes françaises utilisent la redevance classique.

Elle comprend une part fixe et une part variable, liée au nombre de personnes dans le foyer, à la fréquence de collecte, au mode de collecte (porte-à-porte ou bac collectif).

Les tarifs sont fixés annuellement par le comité syndical du SMC. La facturation est faite auprès de chaque foyer par les communautés de communes qui reversent le produit au SMC.

Tableau 18 : Tarifs de la redevance ménages 2013 HT

Nombre de personnes	1	2	3	4	5	6	7	8	RS
C1 collectif	152,29 €	194,72 €	228,44 €	252,37 €	276,30 €	281,74 €	287,19 €	293,71 €	194,72 €
C1 ind	184,93 €	227,36 €	259,99 €	283,92 €	308,94 €	314,37 €	319,82 €	325,25 €	227,36 €
C2 collectif	192,54 €	234,97 €	267,60 €	291,54 €	316,55 €	321,99 €	327,43 €	332,87 €	234,97 €
C2 ind	224,09 €	266,51 €	300,24 €	324,17 €	348,10 €	353,54 €	358,98 €	365,50 €	266,51 €

* les résidences secondaires sont considérées comme des foyers de 2 personnes

C1 : collecte 1 fois par semaine

C2 : collecte 2 fois par semaine

Tableau 19 : Tarifs de la redevance ménages 2013 TTC (TVA 7%)

Nombre de personnes	1	2	3	4	5	6	7	8	RS
C1 collectif	162,95 €	208,35 €	244,43 €	270,04 €	295,64 €	301,46 €	307,29 €	314,27 €	208,35 €
C1 individuel	197,88 €	243,28 €	278,19 €	303,79 €	330,57 €	336,38 €	342,21 €	348,02 €	243,28 €
C2 collectif	206,02 €	251,42 €	286,33 €	311,95 €	338,71 €	344,53 €	350,35 €	356,17 €	251,42 €
C2 individuel	239,78 €	285,17 €	321,26 €	346,86 €	372,47 €	378,29 €	384,11 €	391,09 €	285,17 €

• Evolution de la redevance

En 2013, les tarifs restent identiques à ceux de 2012, malgré l'augmentation des taxes d'enfouissement (TGAP*) et des charges de fonctionnement (carburants, fournitures...).

Cette stagnation est essentiellement due à une meilleure valorisation des déchets de déchetterie et à des coûts de fonctionnement maîtrisés.

*TGAP : taxe générale sur les activités polluantes

• Redevance spéciale

La redevance applicable aux déchets non ménagers collectés par le SMC est également fixée annuellement par le comité syndical. La gestion de cette redevance est centralisée au niveau du SMC.

Tarifs des prestations en annexe.

IV.2 – Participation des collectivités adhérentes (déchets ménagers – budget 2013)

Le montant de la participation budgétaire (redevance + administration) des collectivités adhérentes s'élève à 5 111 598,11 € TTC.

La répartition pour la part service des collectivités adhérentes se répartit comme suit :

Tableau 20 : Taux de participation des collectivités

Collectivités	Part service
CCom Arc en Sèvre	40,59 %
CCom Val de Sèvre	16,33 %
CCom Haute Sèvre	6,09 %
CCom Espace Gâtine	14,00 %
CCom Pays Ménigoutais	10,10 %
CCom Sud Gâtine	12,89 %

IV.3 – Répartition budget dépenses 2013 par service

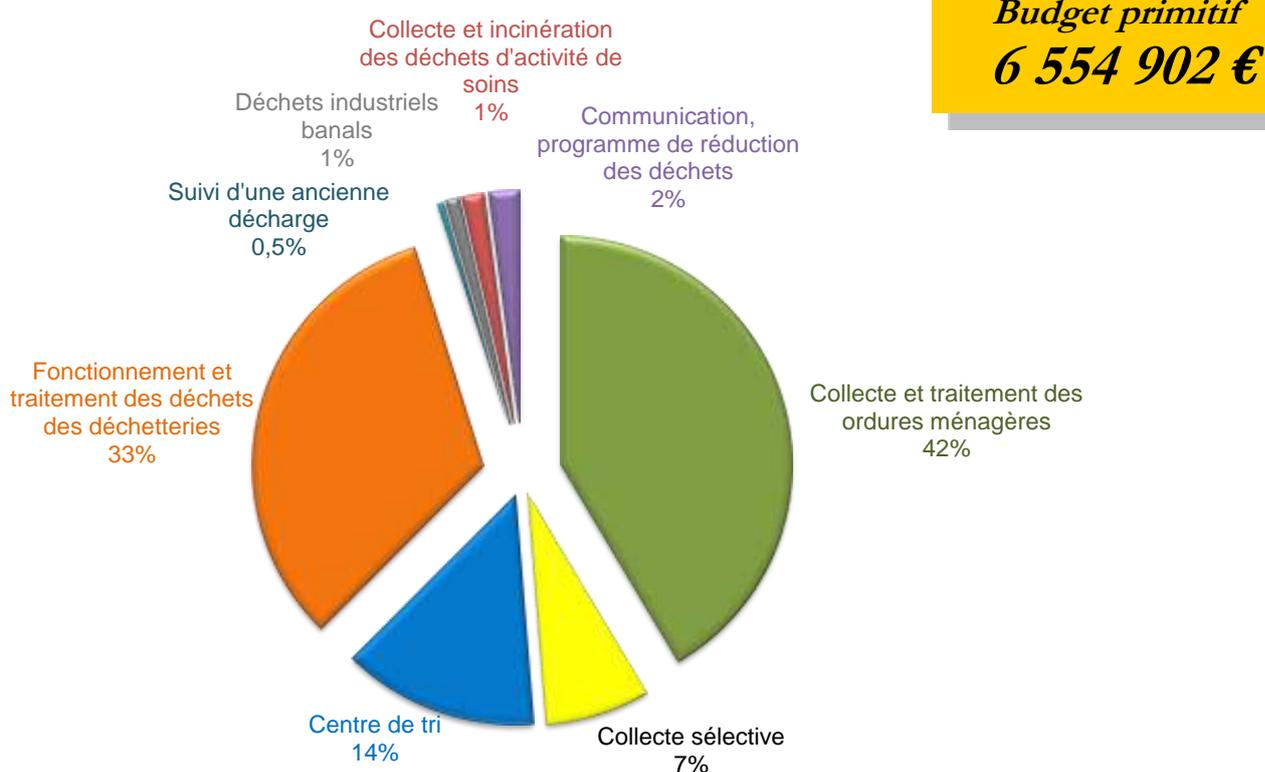


Figure 23 : Répartition des dépenses prévisionnelles liées à chaque service

IV.4 – Dépenses de fonctionnement et leur financement

Tableau 21 : Présentation des comptes administratifs 2012-2013

	CA 2012	CA 2013
Dépenses	6 739 153,31 €	7 089 113,56 €
Recettes	7 086 486,36 €	6 842 429,56 €
Redevances issues des ménages	4 406 257,92 €	4 391 850,40 €
Redevances des activités économiques	273 869,98 €	260 174,21 €
Ventes de matières	668 824,75 €	563 790,84 €
Soutiens Eco-Emballages	467 509,96 €	533 542,94 €
Prestations aux autres collectivités	704 074,24 €	709 281,78 €
Produits exceptionnels (amortissements de subventions)	184 696,91 €	160 138,90 €
Remboursement rémunérations (arrêts maladie)	112 085,86 €	104 714,25 €
Opérations d'ordre et divers	269 166,74 €	118 936,24 €

Baisse des ventes de matières due à une diminution des tonnages et des cours de reprise.

IV.5 – Investissements 2013

*Budget primitif
1 212 889 €*

- Poursuite du programme d'investissement

Tableau 22 : Investissements 2013

Achats principaux	Dépenses HT	Financement	
		Emprunt	Autofinancement
Acquisition conteneurs collecte OM	23 603,70 €		X
Acquisition de BAV	67 308,00 €		X
Renouvellement caissons et compacteurs	158 402,00 €		X
Renouvellement de véhicules de collecte en déchetterie	114 423,92 €		X
Géolocalisation	24 761,00 €		X
Réhabilitation déchetteries	1 447 724,81 €	X	X
Matériel centre de tri	12 890,75 €		X

- Perspectives 2014

Le syndicat prévoit, entre autre, pour 2014 :

- le renouvellement de bornes d'apport volontaires, bacs, caissons, composteurs,
- le renouvellement de véhicules de collecte OM

IV.6 – Analyse financière

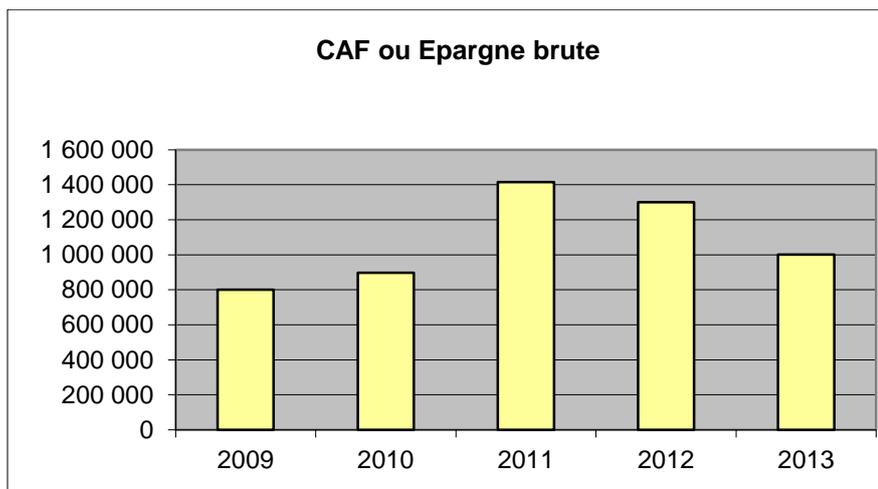
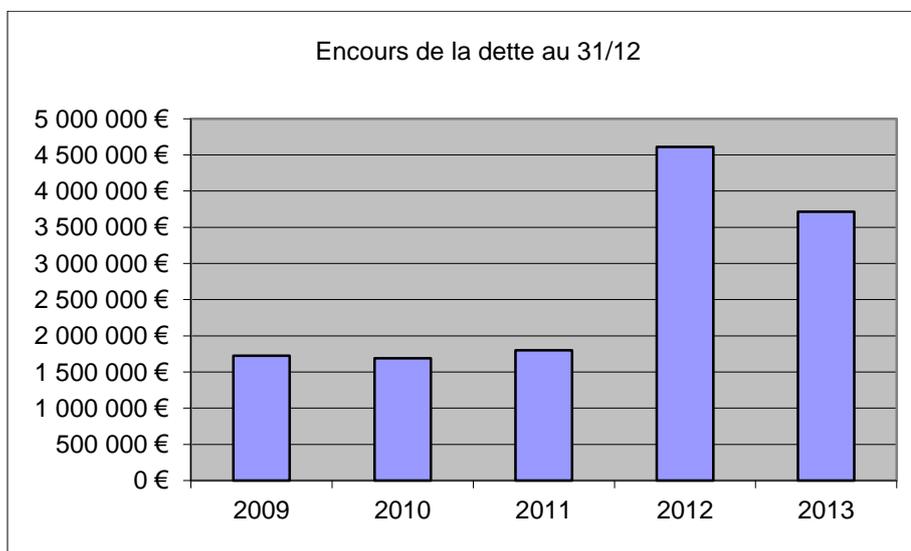


Figure 24 : Part d'épargne qui sert au remboursement des emprunts et à la dotation aux amortissements



Augmentation due au programme de construction et de réhabilitation des déchetteries.

Figure 25 : Encours de la dette au 31 décembre

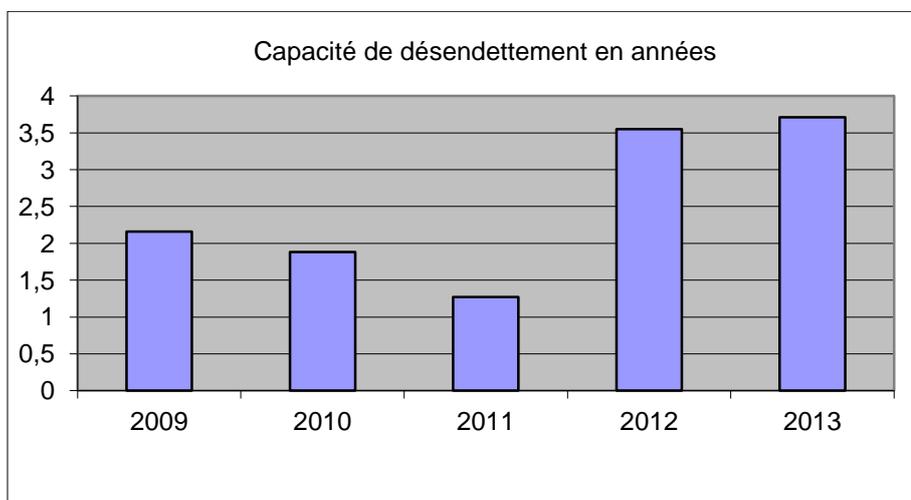


Figure 26 : Capacité de désendettement en années

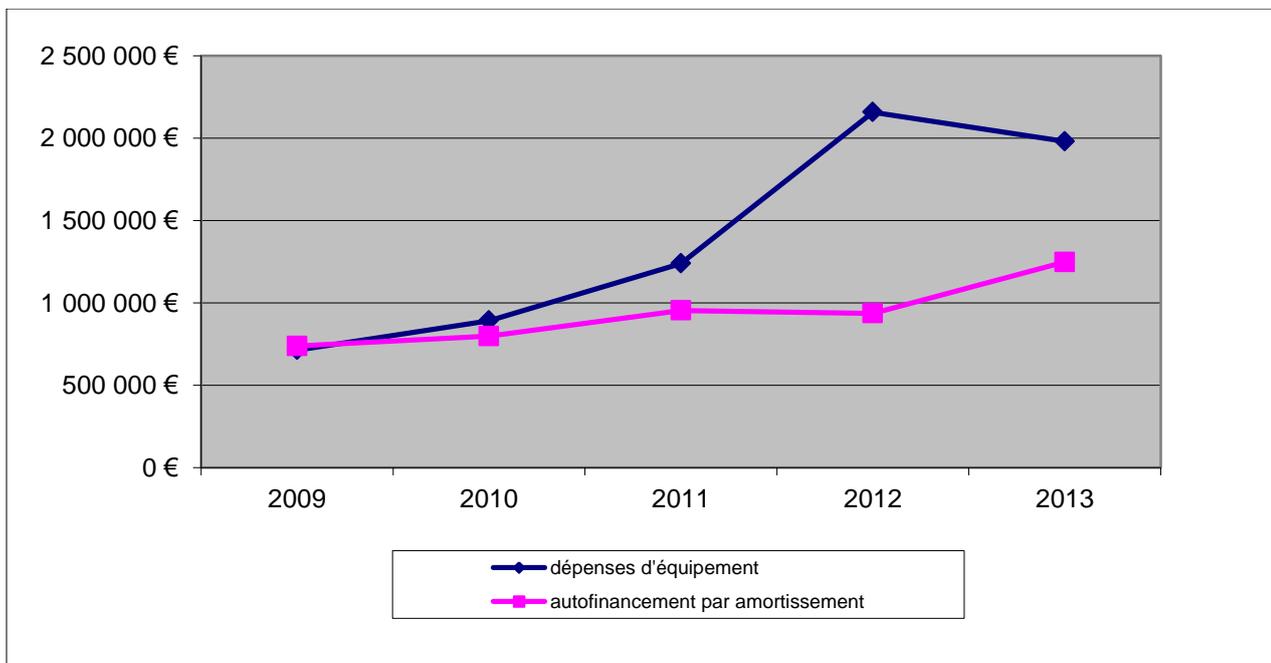


Figure 27 : Dépenses d'équipement et autofinancement par amortissement

Autofinancement insuffisant en 2012 et 2013, recours à l'emprunt nécessaire.

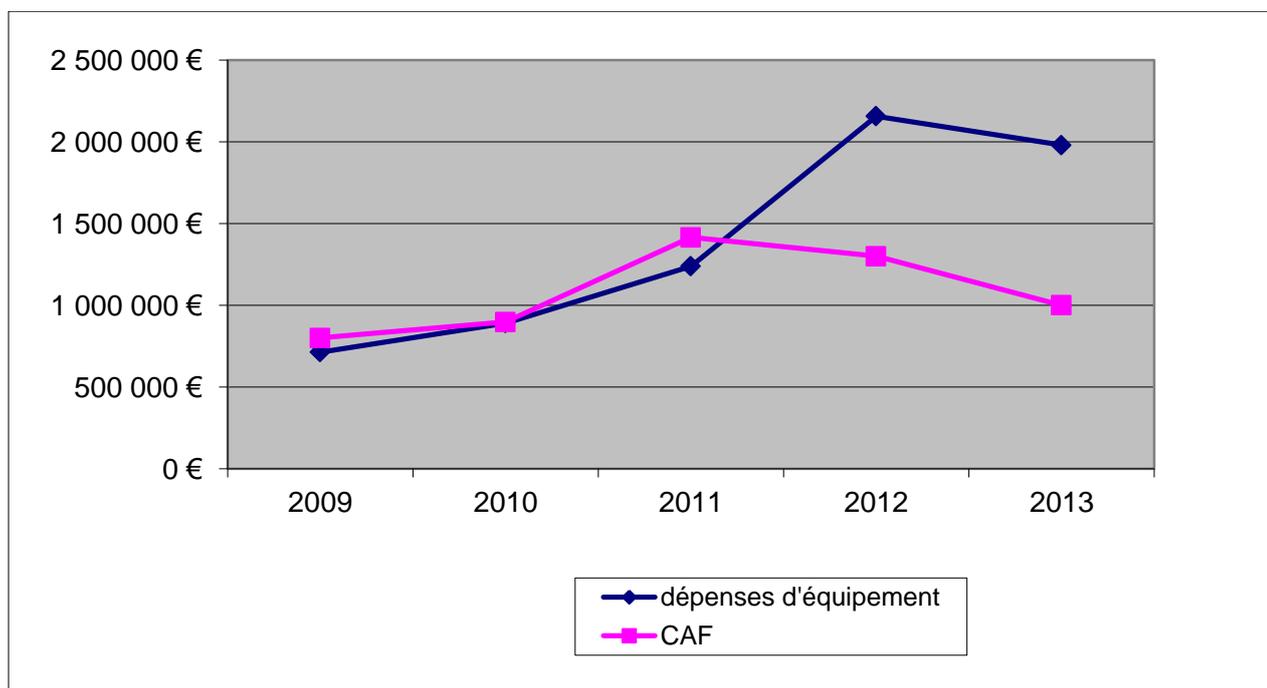


Figure 28 : Coûts de dépenses d'équipement capacité d'autofinancement

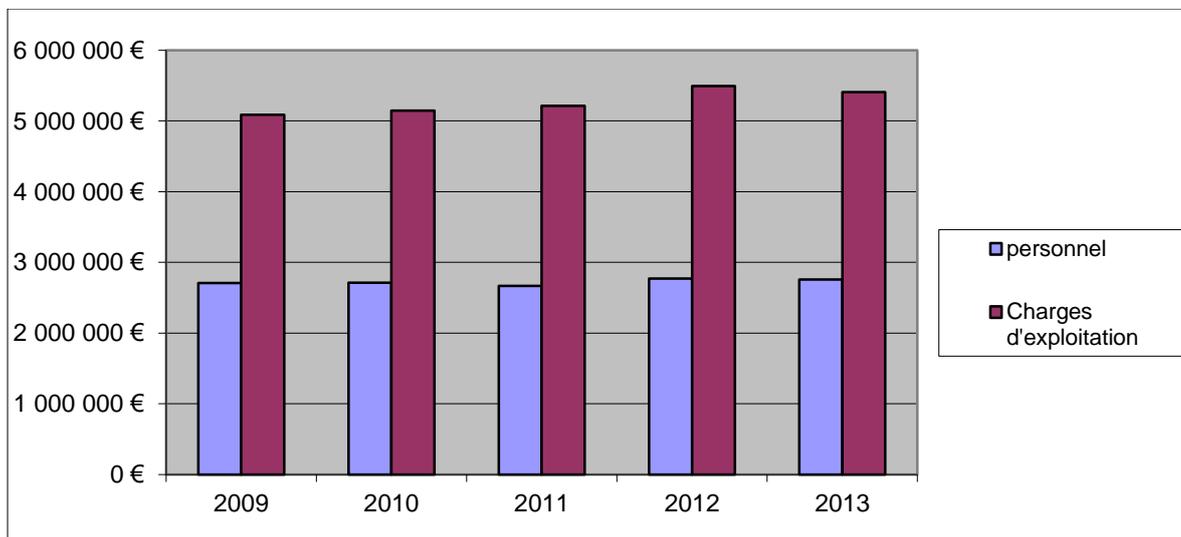


Figure 29 : Coûts des charges d'exploitation et de personnel

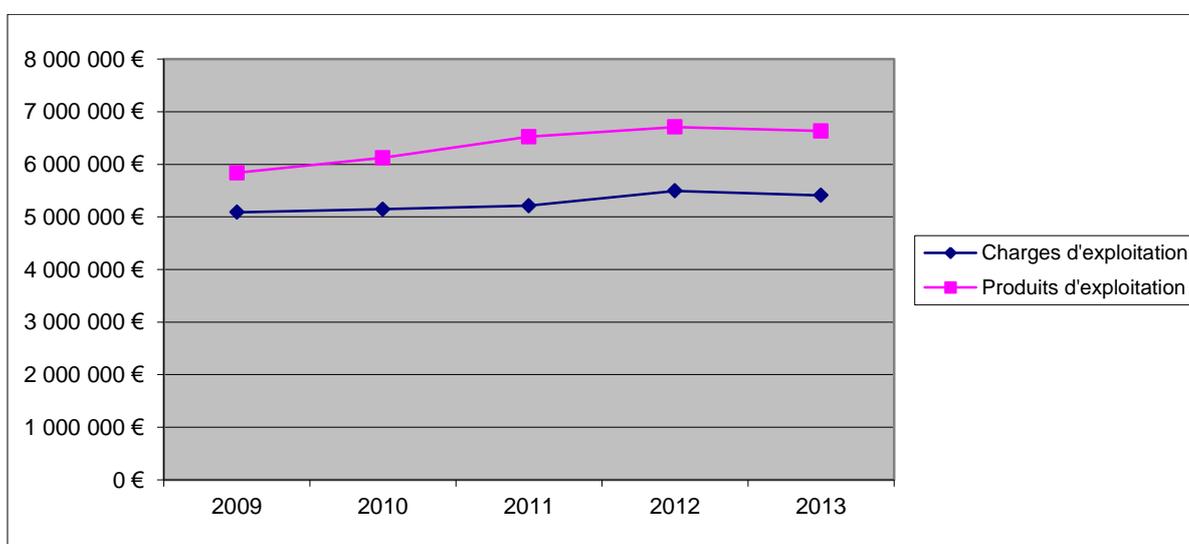


Figure 30 : Coûts des charges d'exploitation et des produits d'exploitation

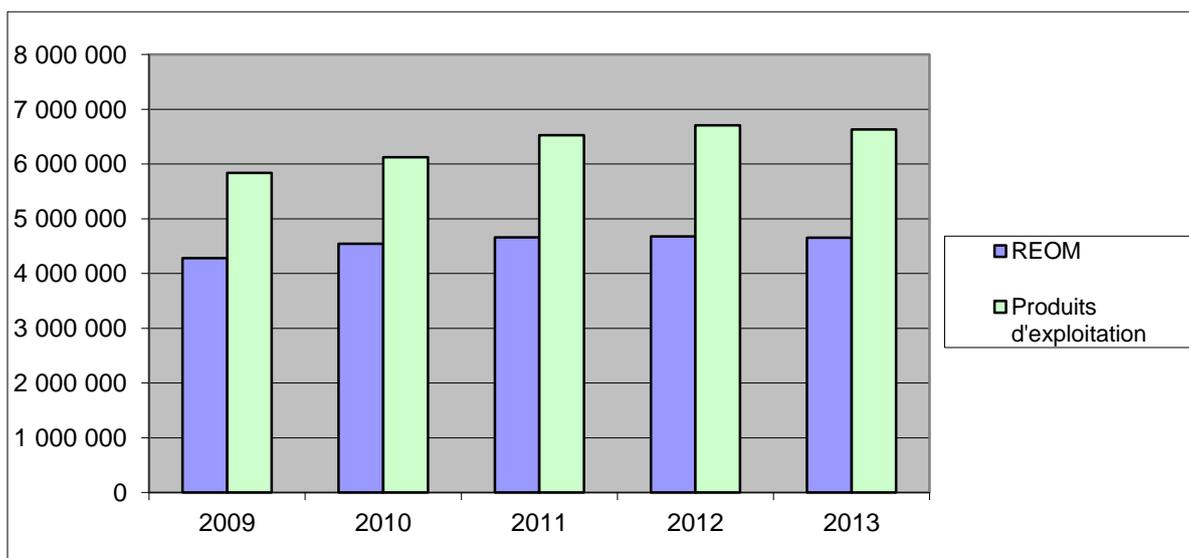


Figure 31 : REOM comparée à la totalité des produits d'exploitation

V. Communication et programme de réduction des déchets

V.1 – Communication et sensibilisation du public

Le SMC poursuit ses actions de communication sur le tri et la réduction des déchets par :

- **Des opérations de sensibilisation ciblées pour les scolaires**

Pour sensibiliser au tri des déchets, à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, le SMC confie depuis plusieurs années les animations dans les écoles au CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) de Coutières. En 2013, ce sont 26 classes, soit 626 élèves qui ont participé à ces interventions et qui, en partie, ont visité le centre de tri de Sainte-Eanne.

- **Des visites du centre de tri**

En 2013, environ **940 visiteurs** (scolaires et grand public) ont visité le centre de tri. Cette visite permet de découvrir le fonctionnement du centre de tri et de comprendre les enjeux du recyclage.

- **La poursuite des actions d'information**

Une lettre d'information biannuelle est envoyée aux habitants. Le recto est consacré au tri et au recyclage « l'actualité du tri » et le verso à la réduction des déchets « un geste au quotidien »

Lettre n°5 : Pourquoi recycler les emballages/Dès nos achats, réduisons nos déchets

Lettre n°6 : Le tri des papiers/Halte au gaspillage alimentaire



Figure 32 : Lettre d'information n°6

- **Sa participation aux manifestations**

Le SMC a participé à la Foire exposition de St-Maixent-l'École et à Transformeurs « 35h de recyclage » : durant un week-end, une quarantaine de plasticiens, créateurs, sculpteurs, décorateurs, stylistes s'installent à Sainte-Néomaye et interviennent sur des objets et matériaux de récupération pour les proposer à la vente au public.



Figure 33 : Enseigne réalisée lors de la manifestation Transformeurs, pour la recyclerie

- **L'actualisation de son site Internet : www.smc79.fr**

Le site Internet du SMC propose une information pratique sur la gestion des déchets :

- jours de collecte,
- horaires d'ouverture des déchetteries, déchets acceptés, localisation,
- consignes de tri, recyclage,
- information sur le compostage,
- règlements, tarifs appliqués,
- vidéo « qui trie quoi »,
- bourse d'échange des déchets verts.

V 2 – Programme local de réduction des déchets

La prévention des déchets est définie comme l'ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charge par la collectivité qui permet de réduire les quantités de déchets et/ou les interventions qui contribuent à réduire leur nocivité.

Le SMC s'est engagé dans un programme local de prévention des déchets, en partenariat avec l'ADEME, le 21 décembre 2009.

Les objectifs sont de :

- réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées d'ici 2014,
- mobiliser les acteurs locaux (associations, élus...),
- stabiliser le montant de la redevance par la diminution du tonnage des ordures ménagères à traiter.

L'année 2013, la 4ème année du programme a été marquée par la mise en place de nouveaux partenariats, l'organisation d'une réunion d'échanges sur l'éducation au développement durable et par les premières ventes de la recyclerie.

- **Location d'un broyeur à branches pour les 53 communes du SMC**

L'objectif de cette acquisition est de permettre aux 53 communes du territoire de pouvoir broyer leurs résidus de taille afin de les réutiliser en paillage dans les massifs, parterres et haies.



Figure 34 : Broyeur Bugnot du SMC

Le broyeur est loué aux communes dont les agents ont suivi une formation à l'utilisation du broyeur et à l'utilisation du broyat.

En 2013, 6 communes ont loué le broyeur, ce qui représente 50h30 d'utilisation.

- **Charte pour des administrations écoresponsables**

Dans le cadre de la charte des administrations écoresponsables, le SMC, en partenariat avec le Pays du Haut Val de Sèvre et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Deux-Sèvres (DSDEN) ont organisé une réunion d'information et de partage d'expériences sur l'éducation au développement durable.

Les écoles de la circonscription de Saint-Maixent-l'Ecole, les associations de parents d'élèves ainsi que les élus du Pays du Haut Val de Sèvre ont été invités à ce temps d'échanges et d'information.

- **Sensibilisation aux produits dangereux**

De nouvelles sessions d'ateliers « faire soi-même ses produits d'entretien » se sont déroulées en 2013. Celles-ci ont été organisées en partenariat avec les ateliers de la simplicité et le Centre socio culturel des Forges. 50 personnes ont été sensibilisées.

- **Opération STOP PUB**

13,3% de boîtes aux lettres sont équipées d'autocollants stop-pub.

- **Poursuite de la dotation de composteurs**

En 2013, la mise à disposition de composteurs (400 litres en bois), 1 par foyer, s'est poursuivie. La dotation des composteurs, se fait au siège social du SMC, pendant les heures d'ouverture au public.

Tableau 23 : Distribution de composteurs

	Nombre de composteurs distribués
2002-2007	482
Contrat d'objectif 2008-2011	3 837
2012	194
2013	60
Total	4 573

Le taux d'équipement est de 18,6% (non prise en compte du compostage en tas).

V.3 – La recyclerie Tri d’Enfer

De nombreux objets sont jetés en déchetterie alors qu'ils sont encore en état de servir. Pour éviter ce gaspillage, le SMC est à l'origine de la Recyclerie Tri d'Enfer. Vaisselle, meubles, livres, jouets, et autres objets récupérés, sont autant de produits qu'il est possible d'acquérir à petits prix!

Le SMC a créé la recyclerie début 2013. Un bâtiment y est dédié sur le site de la déchetterie, située aux Courolles sur la commune de Saint-Maixent-L'Ecole.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des actions mises en œuvre dans le programme local de prévention de la collectivité, ainsi que dans les nouveaux objectifs fixés dans la Loi du 3 Août 2009 dite Grenelle 1 en matière de prévention et de réduction des déchets et dans la Directive européenne relative aux déchets qui a pris effet en décembre 2010.

La recyclerie Tri d'Enfer est née de la volonté du syndicat de **faire du réemploi et de réduire le gisement de la benne « non valorisés »** destiné à être enfoui en centre de stockage.



Figure 35 : Recyclerie Tri d'Enfer

Ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité par un bureau d'étude. De plus, il s'intègre au programme de modernisation globale des déchetteries. La recyclerie est gérée **en régie** par le SMC.

L'ADEME et le Conseil Général ont soutenu les investissements liés au projet.

La première vente a eu lieu le samedi 15 juin 2013. Puis, les ventes se sont succédées le 27 juillet, le 28 septembre, et le 30 novembre 2013.

La recyclerie Tri d'Enfer devrait ouvrir une fois par mois ses portes pour la vente en 2014.

Des objets d'occasion y sont vendus à prix réduits, de 0,20 € pour une assiette classique à 50 € pour un buffet ou un canapé. Tous les produits sont dotés d'un code barre. Les objets sont vendus en l'état.

Tableau 24 : Ventes 2013 de la Recyclerie

Date de vente	Montant de la vente	Poids détourné	Nombre de passages en caisse
15/06/13	1 249,19 €	1630,20 kg	151
27/07/13	1 380,48 €	1701,48 kg	153
28/09/13	2 032,79 €	2630,82 kg	255
30/11/13	1 742,68 €	2104,80 kg	294
TOTAL	6 405,14 €	8067,30 kg	853

Le produit de ces ventes est imputé en recettes au budget du SMC.

Glossaire

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AREC	Agence régionale d'évaluation environnement et climat
AV	Apport volontaire
BAV	Borne d'apport volontaire
CET	Centre d'enfouissement technique
CSDU	Centre de stockage des déchets ultimes
CSR	Combustible solide de récupération
DASRI	Déchets d'activités de soins à risques infectieux
DEEE ou D3E	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DIB	Déchets industriels banaux
ISDI	Installation de stockage des déchets inertes
ISDND	Installation de stockage des déchets non dangereux
OM	Ordures ménagères
P à P	Porte-à-porte
PEHD	Polyéthylène haute densité (flacons plastiques)
PET	Polyéthylène téréphtalate (bouteilles plastiques)
PVC	Polychlorure de Vinyle
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocations multiples
SMC	Syndicat mixte à la carte
SMITED	Syndicat mixte intercommunal de traitement et d'élimination des déchets
TMB	Traitement mécano biologique

Annexes

Evolution de l'assiette de la REOM pour comptage en n+1

	Foyers (hors rs)		Différence	Population (hors rs)	
	Fin 2011	Fin 2012		Fin 2011	Fin 2012
Augé	386	381	-5	981	977
Exireuil	661	664	3	1637	1607
François	368	372	4	963	953
La Crèche	2293	2272	-21	5392	5275
Nanteuil	667	671	4	1689	1705
Romans	265	262	-3	745	725
Saint-Maixent-l'Ecole	3021	2938	-83	6078	5874
Saint-Martin-de-St-Maixent	413	419	6	1105	1107
Saivres	555	563	8	1406	1402
Arc en Sèvre	8629	8542	-87	19996	19625
Allonne	275	273	-2	680	678
Azay-sur-Thouet	453	466	13	1110	1135
Le Retail	123	124	1	276	264
Neuvy-Bouin	218	215	-3	495	492
Pougne-Hérisson	154	157	3	374	377
Saint-Aubin-le-Cloud	735	733	-2	1742	1708
Secondigny	786	796	10	1704	1719
Vernoux-en-Gâtine	262	263	1	581	589
Espace Gâtine	3006	3027	21	6962	6962
Avon	35	34	-1	83	82
Exoudun	262	264	2	621	629
La Couarde	112	114	2	277	274
La Mothe-Saint-Heray	768	748	-20	1726	1659
Salles	138	142	4	345	345
Haute Sèvre	1315	1302	-13	3052	2989
Azay-le-Brûlé	722	724	2	1832	1808
Bougon	81	74	-7	187	175
Cherveux	631	623	-8	1653	1650
Pamproux	715	708	-7	1566	1547
Sainte-Néomaye	451	461	10	1203	1267
Soudan	173	171	-2	420	422
Souvigné	334	343	9	858	893
Sainte-Eanne	240	247	7	610	648
Val de Sèvre	3347	3351	4	8329	8410
Beaulieu-sous-Parthenay	282	283	1	668	649
Clavé	138	143	5	331	342
La Boissière-en-Gâtine	106	102	-4	258	248
Les Groseillers	22	24	2	54	53
Mazières-en-Gâtine	429	466	37	938	1011
Saint-George-de-Noisné	299	310	11	713	735
Saint-Lin	148	152	4	363	363
Saint-Marc-la-Lande	133	130	-3	285	283
Saint-Pardoux	615	619	4	1453	1463
Soutiers	98	98	0	259	256
Verruyes	395	400	5	914	915
Vouhé	168	166	-2	406	404
Pays Sud Gâtine	2833	2893	60	6642	6722
Chantecorps	123	129	6	307	318
Coutières	69	61	-8	176	159
Fomperron	162	159	-3	404	385
Les Forges	54	57	3	121	118
Ménigoute	372	375	3	782	776
Reffannes	151	162	11	335	345
Saint-Martin-du-Fouilloux	99	105	6	214	232
Vasles	729	732	3	1604	1582
Vausseroux	138	142	4	335	346
Vautebis	52	53	1	131	124
Saint-Germier	97	97	0	201	210
Pays Ménigoutais	2046	2072	26	4610	4595
TOTAL SMC	21176	21187	11	49591	49303

Selon la déclaration des communautés de communes fin.

	2012	2013	Différence 2013-2012
	rés. Sec	rés. Sec	résidences secondaires
Augé	29	29	0
Exireuil	21	19	-2
François	5	6	1
La Crèche	13	15	2
Nanteuil	23	24	1
Romans	11	12	1
Saint-Maixent l'école	41	26	-15
Saint-Martin-de-St-Maixent	15	17	2
Saivres	17	17	0
Arc en Sèvre	175	165	-10
Allonne	15	17	2
Azay-sur-Thouet	37	37	0
Le Retail	28	28	0
Neuvy-Bouin	20	18	-2
Pougne-Hérisson	14	12	-2
Saint-Aubin-le-Cloud	39	38	-1
Secondigny	15	16	1
Vernoux-en-Gâtine	50	46	-4
Espace Gâtine	218	212	-6
Avon	4	4	0
Exoudun	30	28	-2
La Couarde	12	12	0
La Mothe-Saint-Heray	43	42	-1
Salles	9	9	0
Haute Sèvre	98	95	-3
Azay-le-Brûlé	16	14	-2
Bougon	2	2	0
Cherveux	12	10	-2
Pamproux	43	39	-4
Sainte-Néomaye	17	15	-2
Soudan	11	12	1
Souvigné	24	27	3
Sainte-Eanne	13	15	2
Val de Sèvre	138	134	-4
Beaulieu-sous-Parthenay	11	15	4
Clavé	12	11	-1
La Boissière-en-Gâtine	13	14	1
Les Groseillers	4	4	0
Mazières-en-Gâtine	18	18	0
Saint-George-de-Noisné	24	24	0
Saint-Lin	15	15	0
Saint-Marc-la-Lande	11	9	-2
Saint-Pardoux	26	27	1
Soutiers	2	2	0
Verruyes	37	35	-2
Vouhé	10	9	-1
Pays Sud Gâtine	183	183	0
Chantecorps	18	22	4
Coutières	3	2	-1
Fomperron	17	19	2
Les Forges	137	139	2
Ménigoute	37	35	-2
Reffannes	13	9	-4
Saint-Martin-du-Fouilloux	15	17	2
Vasles	111	108	-3
Vausseroux	9	8	-1
Vautebis	5	5	0
Saint-Germier	20	19	-1
Pays Ménigoutais	385	383	-2
TOTAL SMC	1197	1172	-25

Liste des BAV Papiers/Verre/Emballages

COMMUNE	LOCALISATION DES BORNES au 31/12/13	Nombre BAV			
		Papier	Verre	Emballages	TOTAL
ALLONNE	CIMETIERE	1	1	2	4
	Total Allonne	1	1	2	4
AUGE	BOIS AIGU	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	1	1	3
	LA COUR	1	1	1	3
	ROUTE DU PLESSIS	1	1	2	4
	Total Augé	4	4	5	13
AVON	MAIRIE	1	1	1	3
	Total Avon	1	1	1	3
AZAY-LE-BRULE	DECHETTERIE	2	2	4	8
	VILAINE	1			1
	LECLERC		1		1
	Total Azay le Brûlé	3	3	4	10
AZAY-SUR-THOUET	BOURG	1	2	2	5
	ECOLE	1			1
	LA TREBESSE	1	1	1	3
	SALLE DES FETES		1		1
	Total Azay sur Thouet	3	4	3	10
BEAULIEU-SOUS-PARTHENAY	ATELIER	1	1	1	3
	LA CHATAIGNERAIE	1	1	1	3
	STATION EPURATION	1	1	1	3
	SALLE DES FETES		1		1
	Total Beaulieu sous Parthenay	3	4	3	10
BOUGON	PLACE DE LA MAIRIE	1	1	1	3
	Total Bougon	1	1	1	3
CHANTECORPS	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	Total Chantecorps	1	1	1	3
CHERVEUX	DECHETTERIE	1	1	1	3
	LA CARTE	1	1	1	3
	LE TEMPLE	1	1	1	3
	LOGIS DES FRANCS	1	1	1	3
	MALVAULT	1	1	1	3
	MAIRIE	2	2	2	6
	Total Cherveux	7	7	7	21
CLAVE	DECHETTERIE	1	1	1	3
	Total Clavé	1	1	1	3
COUTIERES	CIMETIERE	1	1	1	3
	Total Coutières	1	1	1	3
EXIREUIL	SAIN AVOLD	1	1	1	3
	LOTISSEMENT DU GUESGLIN	1	1	1	3
	RESIDENCE L'AMMONITE	1	1	1	3
	LA ROUGERIE	1	1	1	3
	LES NOUES	1	1	1	3
	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	1	2	4
Total Exireuil	7	7	8	22	
EXOUDUN	BOURG	1	1	1	3
	LOUBIGNE	1	1	1	3
	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	Total Exoudun	3	3	3	9
FOMPERON	BOURG	1	1	1	3
	Total Fomperon	1	1	1	3
FRANCOIS	BONNEUIL	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	1	2	4
	ROUTE DE CHAURAY	1	1	1	3
	Total Francois	3	3	4	10
LA BOISSIERE-EN-GATINE	DECHETTERIE	1	1	1	3
	MAIRIE	1	1	1	3
	Total La Boissière en Gâtine	2	2	2	6
LA COUARDE	LA JUSTICE	1	1	1	3
	AUBERGE		1		1
	Total La Couarde	1	2	1	4
LA CRECHE	BOISRAGON	1	1	1	3
	CHAMPCORNU	1	1	1	3
	CREUSE	1	1	1	3
	DECHETTERIE	3	2	2	7

	DRAHE		1		1
	ECF	1			1
	LA GARE	1	1	1	3
	L'HELIANTHE		1	1	2
	LE STADE		1		1
	MISERE	1	1	1	3
	RUFFIGNY	1	1	1	3
	TRESSAUVE	1	1	1	3
	CHAVAGNE	1	1	1	3
	Total La Crèche	12	13	11	36
LA MOTHE-SAINT-HERAY	CACHEPOILS	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	1	1	3
	LA VILLEDIEU		1		1
	LA MAIRIE		1		1
	MAISON DE RETRAITE		1		1
	PONT L'ABBE	1	1	1	3
	ROUTE DE MELLE	1	1	1	3
	RUE DU MOULIN BLANC	1	1	1	3
	SPAR PEV	1	1	1	3
	Total La Mothe Saint Héray	6	9	6	21
LE RETAIL	CIMETIERE PEV	1	1	1	3
	Total Le Retail	1	1	1	3
LES FORGES	CIMETIERE		1		1
	CLUB HOUSE		1		1
	LES TRANCHEES	1	1	1	3
	VILLA SALE	1	1	1	3
	Total Les Forges	2	4	2	8
LES GROSEILLERS	BOURG	1	1	1	3
	Total Les Groseillers	1	1	1	3
MAZIERES-EN-GATINE	CIMETIERE	1	1	2	4
	LE GOLF DU CHENE		1		1
	LA MENARDIERE	1	1	1	3
	DISCOTHEQUE	1	1	2	4
	CASERNE DE POMPIERS	1	1	1	3
	Total Mazières en Gâtine	4	5	6	15
MENIGOUTE	COLLEGE	1			1
	DECHETTERIE	2	2	3	7
	MAISON DE RETRAITE			1	1
	Total Ménigoute	3	2	4	9
NANTEUIL	CHAVAGNE	1	1	1	3
	BELLEVUE	1	1	1	3
	CITE DU CHENE	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	1	1	3
	FAYE	1	1	1	3
	LES SAPINS	1	1	1	3
	EGLISE		1		1
	PALLU		1		1
	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	STADE		1		1
Total Nanteuil	7	10	7	24	
NEUVY-BOUIN	CIMETIERE	1	2	2	5
	Total Neuvy Bouin	1	2	2	5
PAMPROUX	DECHETTERIE	1	1	2	4
	LOTISSEMENT LA CROIX D'HERVAULT	1	1		2
	LA GUITTIERE		1		1
	LA VILLEDIEU DU PERRON	1	1	1	3
	LES FOSSES	1	1	1	3
	NARBONNEAU	1	1	1	3
	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	ROUTE DES ECOLES	1	1		2
	ROUTE D'AVON	1	1		2
Total Pamproux	8	9	6	23	
POUGNE-HERISSON	POUGNE BOURG	1	1	1	3
	HERISSON	1	1	1	3
	Total Pougne Hérisson	2	2	2	6
REFFANNES	BOURG	1	1	1	3
	LES BERNIERES	1	1	1	3
	LOTISSEMENT ROUTE DE PARTHENAY	1	1	1	3
	Total Reffannes	3	3	3	9
ROMANS	DECHETTERIE	1	1	2	4
	Total Romans	1	1	2	4

SAIVRES	LA BRIAUDIERE	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	1	2	4
	ECOLE	1	1	1	3
	PERRE	1	1	1	3
	LUGNE	1	1	1	3
	PAUNAY	1	1	1	3
	Total Saivres	6	6	7	19
SALLES	BOURG	1	1	1	3
	Total Salles	1	1	1	3
SECONDIGNY	CAMPING	1	2	3	6
	DECHETTERIE	2	2	2	6
	ANCIEN DEPOT	2	2	3	7
	COLLEGE	1			1
	MAISON DE RETRAITE			1	1
	MAISON DE LA POMME		1		1
	SALLES DES FETES		1	1	2
Total Secondigny	6	8	10	24	
SOUDAN	CIMETIERE	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	1	1	3
	Total Soudan	3	3	3	6
SOUTIERS	LA BORDE	1	1	1	3
	LA VEILLERIE	1	1	1	3
	PARKING PARC FLORAL	1	1	1	3
	Total Soutiers	3	3	3	9
SOUVIGNE	DECHETTERIE	1	1	1	3
	L'HERMITAIN	1	1	1	3
	FONFREROUX	1	1	1	3
	AINSAY	1	1	1	3
	BOIS PINEAU	1	1	1	3
	STADE	1	1	1	3
	HACIENDA		1		1
Total Souvigné	6	7	6	19	
SAINT-AUBIN-LE-CLOUD	DECHETTERIE	2	2	2	6
	EREA	1	1	1	3
	LES MOTHES	1	1	1	3
	STADE	1	2	2	5
	PLAN D'EAU		1		1
	SALLES DES FETES		1		1
Total Saint Aubin le Cloud	5	8	6	19	
SAINTE-EANNE	ANCIENNE DECHETTERIE	1	1	1	3
	MAIRIE	1	1	1	3
	SMC - CENTRE DE TRI		1		1
	Total Sainte Eanne	2	3	2	7
SAINT-GEORGES-DE-NOISNE	DANZAY	1	1	1	3
	LA BARLIERE	1	1	1	3
	STADE	1	1	1	3
	Total Saint Georges de Noisé	3	3	3	9
SAINT-GERMIER	MAIRIE	1	1	1	3
	Total Saint Germier	1	1	1	3
SAINT-LIN	ROUTE DE BEAULIEU	1	1	1	3
	STADE	1	1	1	3
	Total Saint Lin	2	2	2	6
SAINT-MAIXENT-L'ECOLE ENSOA	MUSEE SOUS OFFICIER		1	1	2
	FIDELITE	1	1	1	3
	ensoa	1			1
	ENSOA	1	1	1	3
	VAGUEMESTRE	1			1
	Total ENSOA	4	3	3	10
SAIN- MAIXENT-L'ECOLE	LES CHASSEIGNES	1	1	1	3
	GENERAL FAUCHER	1	1	1	3
	GENERAL SARAIL		1		1
	LA PLAINE	1	1	1	3
	LE VENTOUX	1	1	1	3
	PLACE DU CENTENAIRE	1	1		2
	ANDRE GIDE	1	1	1	3
	DECHETTERIE	3	3	3	9
	CAMPING		1	1	2
	E ZOLA		1		1
	RUE HORSHAM	1	1	1	3
	LYCEE	1			1
	MAISON DE RETRAITE			1	1

	SALLE RABELAIS		1		1
	Total Saint Maixent L'Ecole	12	14	12	36
SAINT-MARC- LA-LANDE	BOURG	1	1	1	3
	Total Saint Marc La Lande	1	1	1	3
SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX	SAINT CHARTRES	1	1	1	3
	STADE	1	1	1	3
	Total Saint Martin du Fouilloux	2	2	2	6
SAINT-MARTIN-DE-SAINT-MAIXENT	SOIGNON	1	1	1	3
	FIOL	1	1	1	3
	GENTRAY	1	1	1	3
	Total Saint Martin de Saint Maixent	4	4	4	9
SAINTE-NEOMAYE	DECHETTERIE	2	2	3	7
	ATELIER MUNICIPAL		1		1
	Total Sainte Néomaye	2	3	3	8
SAINT-PARDOUX	DECHETTERIE	1	2	2	5
	SALLE DES FETES	1	2	2	5
	Total Saint Pardoux	2	3	3	10
VASLES	LA COURSAUDIÈRE	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	2	2	5
	LA GRUZARDIÈRE	1	1	1	3
	LA PAGERIE	1	1	1	3
	LE PORTEAU		1		1
	LOTISSEMENT FERRIERE	1	1	1	3
	LOTISSEMENT ROUTE DE PARTHENAY	1	1	1	3
	MAISON DU MOUTON	1	1	1	3
	PONT DE LA BOIVRE	1	1	1	3
	Total Vasles	10	12	11	27
VAUSSEROUX	BOURG	1	1	1	3
	Total Vausseroux	1	1	1	3
VAUTEBIS	BOURG	1	1	1	3
	Total Vautebis	1	1	1	3
VERNOUX-EN-GATINE	EGLISE		1	1	2
	DECHETTERIE	1	2	2	5
	LA FAZILLERE	1	1	1	3
	SALLE DES FETES		1		1
	Total Vernoux en Gâtine	2	5	4	11
VERRUYES	DECHETTERIE	1	2	2	5
	BOURG	1	1	1	3
	CAMPING		1	1	2
	Total Verruyes	2	4	4	10
VOUHE	CIMETIERE	1	1	1	3
	EGLISE	1	1	1	3
	GRATTELOUP	1	1	1	3
	Total Vouhé	3	3	3	9
Total		178	209	196	583

Liste des conteneurs à textiles de La Croix Rouge mis en place sur le territoire du SMC

Commune	Adresse	Pt de collecte	conteneurs
AZAY SUR THOUET	Près du cimetière	1	1
CHERVEUX	Place bourg près de la Mairie	1	1
EXIREUIL	Rue de Chausseroy	1	1
	Cimetière	1	1
LA CRECHE	Place de l'Eglise	1	1
	Chavagné près de l'église	1	1
	Déchetterie "Les Groies Perron"	1	2
LA MOTHE ST HERAY	Rue de la Petite Gare, aux bornes d'apport	1	1
	Déchetterie "La Coteau"	1	1
MAZIERES EN GATINE	Cimetière	1	1
MENIGOUTE	château d'eau	1	1
NANTEUIL	Maison du Temps Libre	1	1
PAMPROUX	Déchetterie, "Bel Air"	1	1
REFANNES	Place bourg, route de Vausseroux	1	1
SAIVRES	Parking de l'école	1	1
SECONDIGNY	Station service Super U	1	1
ST AUBIN LE CLOUD	Place bourg près de l'église	1	1
ST MAIXENT L'ECOLE	Déchetterie "Les Courolles"	1	3
	Rue du Général Sarail	1	1
	OPAC	1	1
	Secours catholique, Av Wilson	1	vrac
ST PARDOUX	Parking foyer rural	1	1
	Déchetterie "La Croix des Vignes"	1	1
STE EANNE	Parking mairie	1	1
STE NEOMAYE	Place communale	1	1
VASLES	Place église	1	1
VERNOUX	Place	1	1
VERRUYES	Déchetterie "Marcilly"	1	vrac
	Parking du Cheval Blanc	1	1
Total		29	30

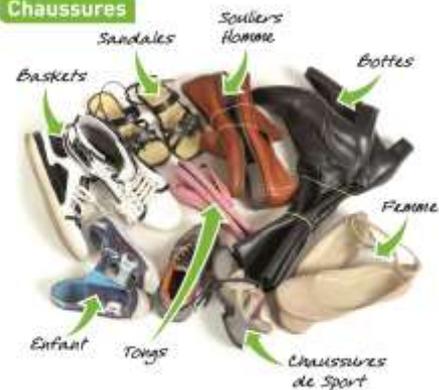
Grands Vêtements



Petits Vêtements



Chaussures



TARIFS DES PRESTATIONS : ANNÉE 2013

Budget déchets	Euro HT	
ENLÈVEMENT DE CAISSONS		
Forfait enlèvement rayon 25 Km	78,00	} si >25 Km => 1,80 €HT/km supplémentaire
Sur site Ciel de Sèvre	28,00	
Forfait livraison avec bennage simple (sans dépose de caisson) rayon 25 km et minimum 15m3 de marchandise	41,00	
LOCATION D'UN CAISSON		
Annuelle	852,00	
Mensuelle	95,00	
Hebdomadaire	32,00	
Caissons spéciaux location annuelle	1 400,00	
LOCATION D'UN COMPACTEUR		
Annuelle	3 000,00	
Mensuelle	324,00	
Hebdomadaire	100,00	
LOCATION NACELLE		
Option 1 : sans chauffeur à l'heure	22,00	
Option 2 : avec chauffeur à l'heure	57,00	
Option 3 : sans chauffeur par journée	110,00	
Option 4 : avec chauffeur par journée	260,00	
LOCATION BENNE ORDURES MÉNAGÈRES		
Benne collecte OM sans chauffeur à l'heure	60,00	
TRANSPORTS		
Fonction collecte BAV 1 chauffeur 1 PL semi grue à l'heure	75,00	2,20 € / km
Fonction collecte déchets par grue 1 chauffeur 1 PL équipé grue à l'heure	75,00	1,75 € / km
Fonction location semi remorque par jour	95,00	
Intervention mécanique à l'heure	40,00	
TRAITEMENT DE BOIS		
Traitement du bois classe A la tonne	15,00	
Traitement du bois classe B ou mélange la tonne	30,00	
PNEUS		
Traitement pneu la tonne	210,00	
Traitement pneu l'unité	2,00	
VENTE DE BROyat		
Bois classe A broyé le m3	6,00	} Facturation minimale de 5 €
Bois classe A broyé la tonne	24,00	
Bois feuillus/résineux broyé le m3	10,04	
Bois feuillus/résineux broyé la tonne	40,14	
Location broyeur déchets verts (hors transport et assurance) à l'heure	8,00	
GRAVATS		
Apports direct en centre d'enfouissement le m ³	10,00	
Apports direct en centre d'enfouissement la tonne	8,00	
DASRI (convention CDPS)		
Tarifs identiques annexe convention CDPS		

TARIFS DES PRESTATIONS : ANNÉE 2013

DÉCHETTERIES		
Redevances professionnels et particuliers hors territoire ou collectivités comprenant collecte, transport et traitement		
Déchets non valorisés (tout venant) le m ³	24,00	
Déchets verts le m ³	6,00	
Déchets valorisables (cartons, ferrailles, plastiques durs) le m ³	Gratuit	
Déchets de bois traité (Cat B) le m ³	6,00	
Déchets de bois naturel (CatA) le m ³	3,00	
Déchets électriques (DEEE) l'unité	Gratuit	
Déchets inertes en déchetterie (gravats) le m ³	15,00	
Renouvellement de carte suite perte ou vol	5,00	
Tarif par carte au delà de trois (3) par professionnel	2,00	
Passage supplémentaire		
A l'unité:	Sans objet	
Par 5	Sans objet	
DÉCHETS TOXIQUES TOUS PROFESSIONNELS		
Tout les déchets de cette catégorie (hors filtre) le litre	3,80	
Filtres (huile, gazoil) tous véhicules à l'unité	0,25	
Comprenant traitement et transport vers usine agréée après reconditionnement		
REDEVANCE POUR DÉCHETS NON MÉNAGERS (PROFESSIONNELS-ADMINISTRATIONS-COLLECTIVITES)		
PP1 : Forfait Petit Producteur en C1- par an	55,00	
PP2 : Forfait Petit Producteur en C2- par an	77,00	
Forfait paysagistes par an	2 100,00	
B1 : Conteneur 240 L C1 - par an	188,00	
B2 : Conteneur 340 L C1 / an	196,00	
B3 : Conteneur 660 L C1 / an	338,00	
B4 : Conteneur 240 L C2 / an	227,00	
B5 : Conteneur 340 L C2 / an	320,00	
B6 : Conteneur 660 L C2 / an	588,00	
BR1 : Conteneur recyclables (cartons) 660 L C1 / an	110,00	
BR2 : Recyclables (cartons) sans bac C1 / an	110,00	
BR3 : Conteneur recyclables (cartons) 660 L collecte mensuelle / an	87,00	
Bacs disponibles sur certaines tournées		
B7 : Conteneur 1000 L C1 / an	550,00	
B8 : Conteneur 2400 L C1 / an	1 318,00	
B9 : Conteneur 3200 L C1 / an	1 754,00	
B10 : Conteneur 1000 L C2 / an	894,00	
B11 : Conteneur 2400 L C2 / an	2 144,00	
B12 : Conteneur 3200 L C2 / an	2 856,00	
Tarifs manifestations et divers		
Mise à disposition par bac	10,00	
Forfait par collecte traitement au litre	0,036	
Forfait nettoyage par bac (applicable seulement si bac sale)	5,00	
Tarif deuxième composteur	30,00	
CENTRE DE TRI		
Ventilation du coût à la tonne	Part service 98,00%	Part administration 2,00%
Un flux: Papiers-Journaux-Magazines/ la tonne entrante	42,65	€ NET
Un flux : Emballages seuls/la tonne entrante	251,18	5,00
Mise en balles cartons/la tonne	24,65	
Pesée double les 80 premières pesées par mois	4,18	
Pesée double au delà par mois	3,00	
Perte d'un badge pont bascule	15,00	

HAUT VAL-DE-SEVRE ET SUD-GATINE



SYNDICAT MIXTE A LA CARTE